



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 77 – Novembre 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2009

Ordre du jour :

_____ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} octobre 2009.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire et au Conseil de Discipline et de Recours d'Ile-de-France.

1.2 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du collège « Les Champs-Philippe ».

II - Services Techniques

Urbanisme

2.1 - Avis sur les projets de décrets :

_____ - portant fusion de l'Etablissement public pour l'aménagement de la région dite de La Défense et de l'Etablissement public d'aménagement de Seine-Arche à Nanterre et création de l'Etablissement public d'Aménagement de La Défense-Seine-Arche ;

_____ - inscrivant les opérations d'aménagement de Nanterre et de La Garenne-Colombes parmi les opérations d'intérêt national.

III - Divers

3.1 - Décisions.

3.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir la séance.

Je vous donne les délégations de vote : M. Dubois à M^{me} Raimbault, M. Chaillet à M^{me} Labrousse, M^{me} Mangeard à M^{me} Juvin-Marleix...

Un intervenant

M^{me} Mangeard est là.

M. le Maire

Elle vient d'arriver ; tant mieux !

M. Dransart à M. Perrée, M^{me} Lioret à M. Butet, M. Pinta, qui arrivera en retard, à M. Pouilly, M^{me} Thimel à M. de Boutray, M^{me} Vingerling à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Formarty à M^{me} Margaria...

(Arrivée de M. Dransart.)

M. Dransart fait son entrée.

M. Citerne à Philippe Juvin, M^{me} Kalfon à M^{me} de Bellabre, M. Graux à M. Houtart, M. Ballin à M^{me} Vaussoué, M^{lle} Haberah à M. Zacaropoulos, M. Billard à M^{lle} Naturel, M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} octobre 2009.

M. le Maire

Mes chers collègues, tout d'abord, je dois vous demander si vous avez des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur Macé, je vous en prie... Bonsoir.

M. Macé

Bonsoir, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Excusez-moi, Monsieur Macé, j'ai oublié le secrétaire de séance...

M. Macé

Ce n'est pas pour cela que j'intervenais, mais allez-y !

M. le Maire

Pour le secrétaire de séance, j'ai la candidature de M^{me} Gaillabaud.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun.*)

Merci pour M^{me} Gaillabaud.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais, tout d'abord, excuser l'absence de M^{me} Bavcevic qui, malheureusement, est une nouvelle fois hospitalisée depuis la fin de cette journée, ce qui explique son absence du Conseil Municipal.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de rétablissement et vous lui souhaiterez en notre nom.

Je dois constater que personne ne s'est opposé au procès-verbal. Je considère donc qu'il est adopté formellement, pas d'opposition, pas d'abstention.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire et au Conseil de Discipline et de Recours d'Ile-de-France.

M. le Maire

Vous vous souvenez qu'Odile Roussillon a démissionné de ses fonctions pour se consacrer à des activités professionnelles.

J'ai confié à Isabelle Juvine-Marleix les fonctions qui étaient celles de M^{me} Roussillon auparavant de ressources humaines. Je vous propose donc la candidature d'Isabelle Juvine-Marleix pour siéger au sein de ces deux instances.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette proposition.

Y a-t-il des oppositions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce n'est pas une opposition pour l'instant.

C'est, tout d'abord, de connaître votre décision, Monsieur le Maire, en ce qui concerne la délégation confiée à M^{me} Isabelle Juvine-Marleix. Dans le texte, vous indiquez, ce qui n'est pas une surprise, puisque vous l'aviez indiqué lors du dernier Conseil Municipal, qu'elle a la délégation maintenant aux ressources humaines, faisant suite à la démission de notre collègue M^{me} Roussillon. Je voudrais savoir ce qu'il en est de l'ancienne délégation qu'elle avait.

M. le Maire

Son ancienne délégation sera redistribuée entre plusieurs conseillers ; ce n'est pas fait. Je vous en informerai, bien entendu, dès que ce sera fait.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Maintenant, sur la question qui nous préoccupe ce soir, en particulier votre proposition d'élire au Comité Technique Paritaire qui, je le rappelle, est l'organe où siègent les représentants de la municipalité et les représentants des agents communaux via les organisations professionnelles, nous avons été étonnés, à la suite des élections municipales, que vous n'acceptiez pas notre proposition, vu le nombre d'élus qui y siègent, qu'un siège soit dévolu à l'opposition municipale.

Je reconferme, s'il le fallait, notre demande qu'un membre de l'opposition municipale puisse siéger en son sein, d'autant que M^{me} Isabelle Juvin-Marleix, qui a pris maintenant la délégation ressources humaines, va avoir un travail important à mener sur ces questions du personnel.

Je rappellerai, et je pense que vous vous en souvenez, Madame Juvin-Marleix, mon intervention lors du compte administratif 2008, en particulier sur la partie des ressources humaines, où je considère que nous ne faisons pas tout ce qui est en notre pouvoir pour que des agents de la Ville puissent accéder au statut de la fonction publique territoriale.

Je rappellerai que, pour la première fois, sur le budget 2008, il y a plus de rémunérations en ce qui concerne les agents non titulaires que les agents titulaires.

J'ai noté, comme vous, que 114 agents pourraient rentrer directement sans concours au sein des services municipaux et donc se voir appliquer le statut de la fonction publique territoriale, ce qui n'est pas le cas actuellement et ce qui les contraint à avoir des contrats à durée déterminée ; on sait très bien aujourd'hui ce que cela veut dire d'avoir des contrats de travail à durée déterminée, par rapport, par exemple, à des prêts bancaires, donc l'ensemble de ces difficultés. Je sais bien que sur les 114, tout le monde ne remplit peut-être pas les conditions, mais j'ose imaginer qu'un certain nombre d'agents remplissent ces conditions.

Je crois que sur ces questions, il y a un certain travail.

Je pense aussi, Madame Juvin-Marleix, qu'il faut que vous vous atteliez aux observations et aux conclusions du médecin du travail, aussi bien sur les rapports 2007 et 2008 qui, quand même, relatent les choses suivantes, et je préfère le lire d'une manière exhaustive.

Sur le rapport 2007 : *« Il est à noter des signes de souffrance au travail évoqués par certains salariés, la prise d'antidépresseurs fréquents, les consultations plus longues, le turnover laissent apparaître un risque psychosocial manifeste qu'il faudrait pouvoir endiguer. Enfin, il revient à l'employeur, c'est-à-dire au Maire de La Garenne-Colombes, d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, de préserver la santé physique, mais aussi mentale, des salariés, afin d'en établir une prévention »*. Premier élément du rapport 2007.

Le rapport 2008, maintenant : *« On note en 2008 une souffrance morale au travail chez certains salariés liée à la restructuration actuelle : arrêts maladie, prise d'antidépresseurs »*.

Il est vrai, mais vous connaissez notre position là-dessus, que, par exemple, transférer le Centre Technique Municipal à Bezons est une aberration de tous points de vue et que les salariés, *a priori*, n'approuvent pas votre décision qui a été prise de manière unilatérale et sur laquelle nous nous sommes vivement opposés et, je crois, à juste titre. C'est, en plus, économiquement et d'un point de vue environnemental, une aberration de se lancer dans ce type d'opérations.

J'insiste sur ces différents points, Madame Juvin-Marleix. Je connais votre attachement pour tenter de régler ces différents points ; je compte vraiment sur vous et que dans les prochains rapports qui nous seront présentés, nous constatons une nette amélioration par rapport à la situation décrite, aussi bien en 2007 qu'en 2008.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup.

J'ai juste deux points à répondre à M. Macé.

Premièrement, quand il dit qu'il y a plus de non-titulaires que de titulaires, en réalité, ce n'est pas tout à fait exact. La vraie réalité est que si vous retirez les vacataires, qui ont un statut très particulier et des fonctions très particulières, qui ne peuvent pas être comparés aux autres agents de la collectivité, les non-titulaires sont, évidemment, moins nombreux que les titulaires.

Deuxièmement, nous sommes dans une politique de titularisation dynamique ; chaque année depuis que je suis Maire, il y a des titularisations et les agents le savent.

Troisièmement, concernant le CTM, je veux quand même rappeler que le déménagement a fait l'objet de réflexions avec le personnel lui-même. J'ai le souvenir d'un questionnaire d'une cinquantaine de réponses dont deux ou trois oppositions. C'est cela aussi la réalité.

Attention, les RH sont un domaine extrêmement complexe et important ; il ne faut pas fantasmer, il ne faut pas raconter n'importe quoi, il faut s'appuyer sur des réalités. Des réalités, je vous en donne et je ne dis pas qu'il y a des problèmes ; je dis : *« il y a un questionnaire, 45 réponses, 2 oppositions »* ; c'est la réalité, c'est une vérité.

Cela n'empêche pas que je puisse aussi vous dire que cette affaire du CTM est évidemment aussi complexe et appelle de la part des chefs de service et des élus une attention de tous les instants. Il n'en reste pas moins que ce n'est pas la situation apocalyptique que vous voulez bien suggérer.

D'ailleurs, je trouve que faire le parallèle entre la prise d'antidépresseurs et le déménagement du CTM est un peu osé, Monsieur Macé. Vous allez me dire que vous n'avez pas fait la relation, mais, en réalité, les deux phrases se suivaient. Il est vrai qu'il n'y avait pas d'utilisation de vocabulaire qui crée un lien de causalité, mais personne n'est naïf ici et la juxtaposition de deux phrases qui n'ont aucun lien entre les deux peut laisser supposer qu'il y a un lien entre ces deux phrases.

Monsieur Macé, je ne vous ferai pas l'insulte, vous êtes un vieux routier de la politique et vous savez très bien manier la langue française ; c'est une de vos grandes qualités.

Je constate que vous avez bien remarqué, Monsieur Macé, en chargeant la barque d'Isabelle Juvin-Marleix, qu'elle avait beaucoup de travail et qu'il était évidemment indispensable qu'elle siège au CTM.

Je vous remercie de votre soutien à sa candidature !

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous remercie de la confiance que vous me faites, Monsieur Macé.

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

M. le Maire

Bonsoir.

M^{lle} Naturel

Justement, dans ce cadre de désignation, je proposerai la candidature de M. Christophe Macé et je demanderai un vote à bulletin secret.

Merci.

M. le Maire

Vous voulez vraiment un vote à bulletin secret ?

(M^{lle} Naturel acquiesce.)

M. le Maire

Faut-il voter, Monsieur le Directeur général des services, deux fois, puisqu'il y a deux votes ?

(Le Directeur général des services acquiesce.)

Votre demande porte-t-elle sur les deux votes ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. le Maire

Voilà qui est intelligent...

Tant qu'à faire...

Nous allons donc passer au premier vote. Nous votons d'abord pour le CTP, Comité Technique Paritaire. Je vous rappelle les deux candidatures, toutes les deux excellentes, que nous avons : celle de M. Macé et celle d'Isabelle Juvin-Marleix.

Je vous propose de prendre deux scrutateurs. Nous avons une scrutatrice qui est la secrétaire de séance qui viendra tout à l'heure et les deux candidats, c'est la tradition, viendront observer les opérations de dépouillement.

(M^{me} Geneviève Gaillabaud est désignée scrutatrice sans opposition.)

Pouvez-vous montrer que l'urne est vide ?

(Il est montré que l'urne est vide.)

Je vous propose de voter d'abord pour le CTP. Sont candidats : Macé et Juvin-Marleix.

(Il est procédé à la désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire par vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par la scrutatrice.)

Merci. Voilà un quart d'heure intelligemment utilisé !

Je vous donne, mes chers collègues, les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de blancs et nuls : 0
- majorité absolue : 18
- nombre de suffrages exprimés : 35

M. Christophe Macé a obtenu 5 voix.

On peut applaudir M. Macé. Applaudissez M. Macé, parce que c'est quand même grâce à lui que...

(Applaudissements.)

M^{me} Junvin-Marleix a obtenu 30 voix.

On peut aussi applaudir M^{me} Junvin-Marleix.

(Applaudissements.)

M^{me} Junvin-Marleix est élue membre du CTP.

Monsieur Macé, comme on a quand même un ordre du jour intéressant et important, voulez-vous que nous votions pareillement pour le deuxième vote ?

(M. Macé fait un signe de tête négatif.)

Non... Je crois que vous avez raison ; la sagesse l'emporte !

Mademoiselle Naturel, maintenez-vous votre demande de vote à bulletin secret ?

(M^{lle} Naturel fait un signe de tête négatif.)

Non... Vous avez raison.

Je vous propose donc de passer au vote à main levée pour la deuxième désignation ; il s'agit du Conseil de Discipline et de Recours d'Ile-de-France.

Nous avons deux candidats, toujours ? M. Macé est-il candidat ?

(M. Macé acquiesce.)

(M^{me} Isabelle Junvin-Marleix et M. Christophe Macé sont candidats.)

Qui vote pour M. Macé ? 4 voix...

M. Conway

Il y a un titulaire et un suppléant ?

M. le Maire

Non, c'est M. Macé ou M^{me} Junvin-Marleix.

Qui vote pour Isabelle Junvin-Marleix ? 30 voix.

Abstentions ? *(Aucune.)*

Ne prend pas part au vote ? Une non-participation au vote.

M^{me} Isabelle Junvin-Marleix est élue membre du Conseil de Discipline et de Recours d'Ile-de-France.

1.2 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du collège « Les Champs-Philippe ».

M. le Maire

Nous devons élire un certain nombre de représentants : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

J'ai reçu les candidatures, en délégués titulaires, de M^{me} Raimbault et de M^{me} Gaillabaud et, en suppléants, de M. Zacaropoulos et de M. Pouilly.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Macé, vous êtes candidat ?

M. Macé

Pas du tout !

Je souhaiterais faire une contre-proposition ce soir. Comme il y a deux représentants de la Ville de La Garenne-Colombes au Conseil d'administration du nouveau collège qui va certainement se dénommer « Les Champs-Philippe » quand la

décision sera prise par les assemblées délibérantes, je pense qu'il serait normal que l'ensemble des listes qui sont représentées au Conseil Municipal puisse y siéger, comme il y a quatre possibilités.

Je vous propose qu'il y ait deux représentants de votre liste, Monsieur Juvin, un candidat titulaire et un candidat suppléant, et une autre candidature de l'opposition pour titulaire et suppléant ; cela me semblerait un équilibre satisfaisant, permettant à l'ensemble des listes de ce Conseil Municipal de pouvoir siéger au Conseil d'administration de ce nouveau collège.

Acceptez-vous ma proposition raisonnable ?

M. le Maire

Monsieur Macé, vous savez très bien que votre proposition n'est pas raisonnable, sous des allures raisonnables, puisque cela ne se fait jamais dans aucune Ville, ni même dans la Ville dont vous êtes le Directeur général des services.

Je vous rappelle également que le Conseil Municipal est ainsi constitué des quatre membres de votre groupe et de 30 membres du groupe de la majorité, ce qui me semble montrer que le partage à 50/50 est une vision peut-être un peu optimiste des choses en ce qui vous concerne.

Je maintiens la proposition que je vous fais, comme cela a toujours été fait dans toutes les Villes des Hauts-de-Seine : Monique Raimbault et Geneviève Gaillabaud en titulaires et MM. Zacaropoulos et Pouilly en suppléants.

Maintenez-vous votre candidature ?

M. Macé

Je constate qu'on pourrait innover, être pour la première fois la Ville des Hauts-de-Seine qui fait ce que vous dites que cela ne se passe pas ailleurs. C'est vrai qu'on n'est pas toujours placé en premier ; sur d'autres questions, on est même la dernière commune, sur pas mal de sujets. Pour une fois qu'on aurait pu être la première...

Nous voterons pour vos candidats de la majorité municipale sur un titulaire et un suppléant et nous proposons la candidature d'Adélaïde Naturel en tant que candidate titulaire et Christophe Conway en tant que candidat suppléant.

M. le Maire

Merci.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ou un vote à main levée ?

M. Macé

À bulletin secret.

M. le Maire

Oui, c'est mieux, bien sûr !

Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture des candidatures et vous rappelle que vous devez inscrire quatre noms, deux noms pour les deux titulaires et deux noms pour les deux suppléants. Vous inscrirez les quatre noms sur un même papier. Je propose que vous inscririez les titulaires sur la gauche et les suppléants sur la droite.

En membres titulaires, j'ai trois candidats et vous devez en prendre deux sur les trois : M^{me} Raimbault, M^{me} Gaillabaud et M^{lle} Naturel.

Pour les suppléants, j'ai trois candidats : M. Zacaropoulos, M. Pouilly et M. Conway.

Vous en gardez deux ou un à chaque fois, puisque vous avez le droit de n'en prendre qu'un.

(M^{me} Monique Raimbault, M^{me} Geneviève Gaillabaud et M^{lle} Adélaïde Naturel sont candidates pour les deux postes de titulaires.)

(M. Laurent Zacaropoulos, M. Alain Pouilly et M. Christophe Conway sont candidats pour les deux postes de suppléants.)

Je rappelle qu'un certain nombre d'entre vous ont la chance de voter deux fois. N'hésitez absolument pas à faire deux bulletins d'emblée !

(Il est procédé à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du collège « Les Champs-Philippe » par vote à bulletin secret.)

(M^{me} Geneviève Gaillabaud est désignée scrutatrice sans opposition.)

Je vous propose, cette fois, de faire venir pour le dépouillement, un membre de la majorité, M^{me} Raimbault, et M. Conway ou M^{lle} Naturel, un de vous deux...

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par la scrutatrice.)

Je vous donne les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

En tant que titulaires :

- M^{me} Monique Raimbault a obtenu 35 voix ;
- M^{me} Geneviève Gaillabaud a obtenu 30 voix ;
- M^{lle} Adelaïde Naturel a obtenu 1 voix.

Sont élues aux postes de titulaires M^{mes} Raimbault et Gaillabaud.

En tant que suppléants :

- M. Laurent Zacaropoulos a obtenu 31 voix.
- M. Alain Pouilly a obtenu 30 voix.
- M. Christophe Conway a obtenu 4 voix.

Sont élus aux postes de suppléants MM. Zacaropoulos et Pouilly.

II - Services Techniques

Urbanisme

2.1 - Avis sur les projets de décrets :

- **portant fusion de l'Établissement public pour l'aménagement de la région dite de La Défense et de l'Établissement public d'aménagement de Seine-Arche à Nanterre et création de l'Établissement public d'Aménagement de La Défense-Seine-Arche ;**
- **inscrivant les opérations d'aménagement de Nanterre et de La Garenne-Colombes parmi les opérations d'intérêt national.**

M. le Maire

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne l'avis à donner sur les projets de décret que l'État nous a proposés.

Le sujet est connu de tout le monde, puisqu'il a fait l'objet, non seulement de larges discussions dans la presse, d'une propagande plus ou moins exacte, mais également de réunions ici, en mairie, et je pense en particulier à une réunion récente de la commission d'urbanisme qui avait été présidée par Jean-Pierre Hervo.

De quoi s'agit-il ?

Comme vous le savez – un peu d'histoire –, en 1958, l'État crée La Défense et considère à l'époque que le développement économique de la Région capitale, de Paris en fait, doit être organisé et ne peut suivre les règles du marché.

À l'époque, deux grands centres d'affaires au monde font office de modèle. Le premier est le modèle américain de New York et le second modèle celui de La City à Londres. Le gouvernement français de l'époque prend conscience qu'il faut absolument doter Paris d'un outil de développement économique similaire à ces puissances que je viens de décrire.

Est ainsi créé l'EPAD, un établissement public qui, sur le territoire de trois villes (Puteaux, Courbevoie et Nanterre), est l'endroit où on décide d'implanter le futur quartier d'affaires de Paris que l'on baptise « *quartier d'affaires de La Défense* », du nom de la statue de la défense nationale érigée en mémoire des morts de la guerre de 1870, statue que l'on peut d'ailleurs encore voir et qui a été déplacée à l'époque.

Cette volonté de l'État est un succès économique, puisqu'au fur et à mesure des années se développe le quartier d'affaires que vous savez et que La Défense est aujourd'hui le premier centre d'affaires d'Europe, en concurrence directe non plus seulement avec La City et New York, mais avec toutes les places financières et économiques plus exactement d'Europe.

À la fin des années quatre-vingt-dix, le Maire de Nanterre profite du changement de gouvernement, en 1997, suite à la dissolution par le Président Chirac de l'Assemblée Nationale, Lionel Jospin étant Premier ministre, et fait valoir des arguments qui sont alors retenus par le gouvernement de l'époque que la Ville de Nanterre connaît une problématique particulière d'aménagement et demande à se voir créer un établissement propre à Nanterre, que l'on appelle alors l'EPASA.

Depuis maintenant une petite dizaine d'années, neuf ans, cohabitent deux établissements publics : l'EPAD qui gère La Défense et l'EPASA qui gère une partie de l'urbanisation sur la ville de Nanterre.

Ces deux opérations d'aménagement se développent et, dans le cadre de la réflexion sur le Grand Paris, qui anime à la fois le gouvernement – un secrétaire d'État est dédié à cette tâche particulière –, la Région Ile-de-France – le Président Huchon a lancé une réflexion sur la question du Grand Paris –, mais aussi les Conseils généraux, les Villes et, au premier chef, la Ville de Paris, se pose la question du développement économique de ce Grand Paris.

Le diagnostic a été fait il y a plusieurs mois qu'il fallait renforcer le pôle économique de la région Ouest de Paris, c'est-à-dire, dans le langage commun, La Défense – vous verrez pourquoi je dis le « *langage commun* » –, et que ce pôle, s'il ne se renouvelle pas, s'il ne permet pas de connaître une nouvelle jeunesse, risque de s'essouffler et d'être dépassé par les places économiques les plus dynamiques d'Europe.

Il est vrai qu'il y a un débat très franco-français sur la question de savoir s'il faut continuer à développer La Défense et l'Ouest de Paris, certains prétendant que ce développement de La Défense nuirait à l'équilibre Est/Ouest ou Nord/Ouest de la région Ile-de-France ; certains souhaitent, en particulier, que le développement du tissu économique ne se fasse pas dans l'Ouest mais soit rééquilibré.

Réflexion faite et auditions des uns et des autres établies, le gouvernement décide de prendre une option qui est de renforcer le développement à l'Ouest, considérant que le développement à l'Ouest, loin de nuire au développement à l'Est et au Nord de Paris, est, en fait, un facteur positif de développement de toute la région et que l'Ouest de Paris n'est pas en concurrence avec l'Est mais bien en concurrence avec les autres grandes cités financières et économiques d'Europe.

La réflexion est faite que La Défense doit connaître une nouvelle jeunesse.

Le gouvernement établit un projet qui nous est présenté aujourd'hui sous la forme de deux projets de décret.

Que disent ces deux projets de décret ?

Ils disent d'abord que La Défense a besoin de s'étendre, plus de terrain pour La Défense. La conséquence de cette observation et de cette hypothèse faite par le gouvernement est qu'il faut, tout d'abord, fusionner les deux établissements : La Défense et l'EPASA (Nanterre) doivent ne plus faire qu'un ensemble d'aménagement urbain.

L'objet d'un des deux décrets qui vous sont soumis est la fusion de l'Établissement public de La Défense et de l'Établissement public Seine-Arche Nanterre.

La deuxième observation faite est qu'il faut étendre la superficie EPAD plus EPASA ; une extension très importante est réalisée essentiellement sur les fonciers de la Ville de Nanterre qui, aujourd'hui, de mémoire, jouera pour 56 % dans le territoire du futur Établissement public, donc un développement essentiellement sur les terres de Nanterre, et une partie sur les terres de La Garenne-Colombes, le long du boulevard National, dans tout l'Ouest de La Garenne-Colombes, jusqu'à la voie ferrée, le quartier des Champs-Philippe, dans une acceptation assez large, puisqu'il s'agit des Champs-Philippe Nord, des Champs-Philippe Sud et, surtout, nous allons y venir, des terrains SNCF et RATP.

Le gouvernement fait établir des projets de décrets. Ces projets de décrets nous sont soumis pour avis, consultatif bien entendu. Je précise d'ailleurs que l'État n'était pas obligé de nous soumettre ces projets. Il a voulu le faire dans le cadre de bonnes relations avec les communes.

Que dit précisément ce projet de décret ?

- création d'un établissement public commun, avec une gouvernance mixte entre les représentants de l'État et les collectivités territoriales, les Villes présentes dans le périmètre étant toutes représentées par un représentant, exception faite de la Ville de Nanterre qui a deux représentants, cette représentation majorée de la Ville de Nanterre par rapport à ses voisines étant justifiée par le fait que la Ville de Nanterre apporte le plus de terrains dans cet établissement public. Le Conseil général des Hauts-de-Seine est, évidemment, représenté, comme il l'était auparavant, avec deux représentants ;
- extension du territoire, ce qui nous intéresse, sur La Garenne-Colombes.

Lisant cela – c'était il y a trois mois –, un certain nombre de contacts, vous imaginez, ont été pris, de négociations ont été réalisées et, aujourd'hui, je suis en mesure de vous dire que nous avons négocié avec l'État un certain nombre d'éléments.

Le premier élément que nous avons négocié avec l'État est que je peux vous affirmer que la ZAC des Champs-Philippe (Zone d'Aménagement Concerté des Champs-Philippe) qui est largement débattue au Conseil Municipal, qui est actuellement sur des rails, qui est financée, organisée et en route, ne sera pas du tout impactée par le projet. La ZAC des Champs-Philippe reste de pleine souveraineté garennoise. Le programme décidé, qui a été voté ici, qui a été largement discuté dans cette enceinte, qui a été présenté aux habitants également, est le programme qui se fera. L'EPAD, Établissement public de La Défense, ou le futur Établissement public, quel que soit son nom, n'aura pas son mot à dire sur l'aménagement urbain de la ZAC. Rien ne change pour la ZAC.

Je me permets de vous donner cette information d'emblée, parce que des bruits ont couru, mais sûrement par des gens qui n'avaient pas compris et qui étaient évidemment de bonne foi, que des tours seraient plantées aux Champs-Philippe. Quand on lit cela, on écarquille un peu les yeux et on se dit que, finalement, l'explication était effectivement nécessaire.

Il n'y aura évidemment pas de tour aux Champs-Philippe, tout simplement parce qu'elles ne sont pas prévues dans le programme que nous avons délibéré ensemble. Vous pensez bien que cette majorité municipale ici présente est celle qui a réduit les droits de construire à La Garenne-Colombes, nous portons la responsabilité politique et nous assumons le fait d'avoir maîtrisé l'urbanisme à La Garenne-Colombes, ce qui n'a pas été le cas dans les Villes voisines, y compris celles

qui nous expliquent aujourd'hui ce qu'il faut faire ; je pense à Courbevoie et à Nanterre. Que Courbevoie et Nanterre gardent leur urbanisme, surtout ! Nous voulons garder le nôtre.

En tant que Maire, je vous confirme que nous ne changeons pas d'avis et que nous voulons garder l'urbanisme à taille humaine. La ZAC des Champs-Philippe reste donc de pleine souveraineté garennoise ; cela a été décidé et acté avec les représentants de l'État, cela fait l'objet d'ailleurs d'une réponse, qui est ou va être sur le site de la Ville, enregistrée par le Directeur général de l'EPAD et de l'EPASA, Philippe Chaix, qui vous confirme que rien ne change dans le programme de la ZAC.

Le deuxième point est qu'un des éléments clef du développement économique de la future Défense – permettez-moi d'utiliser ce nom de « *future Défense* » ; nous englobons, bien entendu, le futur périmètre, y compris celui de Nanterre majoré – est que va être créée, au bout de la rue Jules-Ferry prolongée – vous prenez la rue Jules-Ferry, vous arrivez au bout de La Garenne-Colombes, sur une rue à Nanterre qui est une sorte de cul-de-sac, poursuivez la rue Jules-Ferry de l'équivalent de sa longueur à La Garenne-Colombes vers Nanterre, vous tombez sur les voies ferrées –, sur les voies ferrées, d'ici, non pas 20 ans mais 7 ou 8 ans nous dit l'État, la plus grande gare ferroviaire d'Europe.

Une gare TGV, avec connexion de TGV pour le Nord de l'Europe et pour la Grande-Bretagne ; la ligne 14, Météor, ligne automatique, viendra jusque cette zone. Enfin, vous savez qu'il y a un projet de métrophérique qui nous mettra, par un moyen de transport souterrain, automatique, une sorte de métro rapide, à moins de 30 minutes de Roissy.

Donc une gare TGV en connexion avec le TGV Nord, le TGV Grande-Bretagne, des métros qui desserviront... connexion avec la ligne 1, connexion avec Roissy directement. Tout cela sera à 500, 600, 700 mètres de La Garenne-Colombes à vol d'oiseau.

Un des éléments que nous avons négociés avec l'État dans cette affaire est que sera étudiée la mise en œuvre d'un moyen automatique de transports en commun entre La Garenne-Colombes et cette gare. Tramway, métro automatique... tout est envisageable. Il reste à déterminer le choix qui sera fait, mais il y aura un mode de transport automatique entre, *grossomodo*, la gare des Fauvelles, future gare du tramway, c'est-à-dire sur le terrain Peugeot actuel, et cette gare, ce qui, évidemment, est une chance considérable pour La Garenne-Colombes.

Le troisième point concerne, au fond, l'intérêt que peut avoir l'État à intégrer cette partie de La Garenne-Colombes. Puisque je vous ai expliqué que cela ne changerait rien pour le quartier des Champs-Philippe, au fond, quel est l'intérêt de l'État de s'intéresser à ces terrains ?

L'intérêt est assez simple et il rejoint le nôtre.

Voyez-vous, une de mes grandes préoccupations, et je sais qu'elle est partagée par beaucoup d'entre vous ici, est la question de l'avenir économique de La Garenne-Colombes. Or, l'avenir économique de La Garenne-Colombes repose essentiellement sur ces deux grands terrains que sont le terrain Peugeot et la RATP. Pour Peugeot, à la fois la succursale située sur le boulevard National, mais surtout, bien entendu, les établissements Peugeot qui sont derrière (centre d'études) et aussi le dépôt d'autobus Charlebourg qui est situé sur la parcelle à côté et qui, malgré l'arrivée du tramway, a plutôt tendance à vouloir augmenter de taille, parce qu'ils ont des besoins. Je vous apprendis peut-être que les bus articulés ne peuvent pas entrer aujourd'hui dans ce dépôt de bus ; la RATP souhaite s'agrandir.

Le grand enjeu économique pour La Garenne-Colombes est de s'assurer que sur ces deux parcelles, nous continuerons à recevoir demain une activité économique.

Faisons le parallèle 15 ans en arrière – vous voyez à quoi je veux faire référence – avec notre voisin cousin germain de Bois-Colombes. Bois-Colombes était dans une situation assez similaire à la nôtre ; nous avons Peugeot, ils avaient Hispano-Suiza. Du jour au lendemain, Hispano-Suiza décide de partir, mais ce départ n'a pas été anticipé et comme ce départ n'a pas été anticipé, la Ville de Bois-Colombes se retrouve face une terre immense, les terrains Hispano-Suiza, sans trame viaire, sans route, totalement imperméable, non aménagée. Bois-Colombes, malgré une énergie considérable, met des années à remonter la pente, parce que, brutalement, ses recettes ont fondu. Aujourd'hui, nous sommes en 2009, Bois-Colombes est seulement en train de toucher les dividendes de l'action politique menée depuis 10 ans c'est-à-dire qu'ils ont attiré de nouveau des entreprises.

Pourquoi cela a-t-il été aussi long ? Parce que le Maire précédent de Bois-Colombes n'avait pas eu la clairvoyance de prévoir qu'un jour, peut-être, Hispano-Suiza pourrait partir.

Un des éléments qu'il faut que nous ayons en tête – on dit souvent que gouverner, c'est prévoir –, c'est : que se passe-t-il le jour où Peugeot veut partir ? Je vous rassure, Peugeot, aujourd'hui, ne veut pas partir ; aujourd'hui, Peugeot ne veut pas partir, mais qui peut jurer qu'un jour, peut-être dans 5 ans, 10 ans, 20 ans, mais peu importe après tout, Peugeot ne partira pas ?

Je veux, et cela va faire l'objet d'un des éléments que je vais vous proposer tout à l'heure au vote, que le jour où Peugeot part, nous ne soyons pas seuls pour trouver un repreneur. Bref, que nous ne soyons pas, comme Bois-Colombes l'a été, seuls face à un monde économique qui, finalement, vous regarde de haut en disant : « *vos terrains ne m'intéressent pas* ». C'est ce qui est arrivé à Bois-Colombes à l'époque. Bois-Colombes s'est retrouvée seule, avec ses yeux pour pleurer, parce que le précédent Maire n'avait tout simplement pas fait ce travail qui consiste à réaliser que gouverner, c'est prévoir.

Le fait d'intégrer cette partie de La Garenne-Colombes à La Défense, c'est, en pratique, intégrer deux terrains : le dépôt de bus et le terrain Peugeot.

Quelle est notre utilité ? C'est justement que le jour où soit la RATP, soit Peugeot, voudrait partir, nous ne soyons pas seuls, nous, Conseil Municipal de La Garenne-Colombes, à tenter de trouver quelqu'un. Le poids économique et politique de la première région d'affaires d'Europe, c'est-à-dire La Défense, nous sera alors totalement utile.

Il sera, autrement dit, beaucoup plus facile de trouver un repreneur à ces terrains si nous sommes accompagnés que si nous sommes seuls.

Résumons : un débat national, celui du Grand Paris, une volonté affichée par le gouvernement de redonner à La Défense, à travers un développement essentiellement à Nanterre, ce qui pose d'ailleurs des problèmes politiques à Nanterre qui ont été exprimés très clairement et légitimement par le Maire de Nanterre... Donc développement de La Défense à Nanterre.

La Défense s'arrête, vous le savez, rue des Fauvelles aujourd'hui. À La Garenne-Colombes, qu'est-ce qui nous importe ?

Premièrement, que notre urbanisme puisse continuer à être l'urbanisme que nous avons choisi, un urbanisme à taille humaine.

Deuxièmement, que La Garenne-Colombes puisse bénéficier à plein du développement des transports en commun tels qu'ils vont se faire dans huit ans, c'est-à-dire demain.

Troisièmement, que La Garenne-Colombes puisse avoir une assurance – je ne sais pas s'il faut dire « vie » ou « décès » – accident en cas de départ de ces deux contributeurs fiscaux que sont Peugeot et la RATP.

Première condition, notre urbanisme, que nous voulons garder maîtrisé comme il l'est aujourd'hui.

Premièrement, le Plan Local d'Urbanisme, c'est-à-dire les règles qui font qu'à La Garenne-Colombes on a le droit de construire comme cela et pas comme ceci, les règles d'urbanisme, reste fixé par le Conseil Municipal de la Garenne-Colombes. C'est ce Conseil ici, cette majorité ici, qui a adopté un Plan Local d'Urbanisme restrictif et diminuant la constructibilité à La Garenne-Colombes. Nous gardons la main sur l'urbanisme à La Garenne-Colombes.

Deuxièmement, les permis de construire continueront à être délivrés par le Maire de La Garenne-Colombes, mais de toute façon, même si ce n'était pas le cas, cela ne changerait rien, puisque les règles d'urbanisme ne sont pas changées. Autrement dit, on n'aura pas le droit de construire plus haut demain qu'aujourd'hui.

Troisièmement, la ZAC des Champs-Philippe, qui a été décidée souverainement par La Garenne-Colombes, sera appliquée à la lettre, telle qu'elle a été décidée, sans un iota de changement.

J'ajoute que quelques bonnes âmes, après avoir laissé entendre qu'il y aurait des tours aux Champs-Philippe, sachant que c'était faux, ont laissé entendre que nous souhaiterions intégrer cette partie de La Garenne-Colombes dans La Défense parce que notre ZAC serait déficitaire. Je les rassure, ou je les ennuie peut-être, je ne sais pas, non seulement la ZAC n'est pas déficitaire, mais, aujourd'hui, quand nous faisons tous nos calculs, et ils vous seront présentés, comme ils le sont chaque année, au Conseil Municipal, nous serons probablement, en l'état actuel, plutôt bénéficiaires ; nous n'avons donc pas de problème financier.

D'ailleurs, c'est aussi parce que nous avons une gestion qui est celle que vous savez, c'est-à-dire qui est saine, la Ville de La Garenne-Colombes est une des Villes les moins endettées des Hauts-de-Seine, c'est aussi parce que nous avons cette situation financière saine que nous pouvons affirmer que nous voulons garder la pleine souveraineté sur la ZAC des Champs-Philippe.

En effet, faisons le raisonnement inverse, nous serions dans une situation économique difficile, effectivement, en face, ils pourraient nous dire : « *je vais régler votre problème, mais je prends la main sur la ZAC* ». Ce n'est pas cela, la situation que nous vivons. Nous avons donc une ZAC dont nous restons totalement souverains.

Ceux qui vous raconteront qu'ils ont des doutes, qu'ils pensent que ce n'est pas ainsi que cela va finir, soit se trompent, soit vous mentent et comme il n'y a pas de menteur de cette salle, ni ailleurs à La Garenne-Colombes, c'est qu'ils se trompent.

Voilà, mes chers collègues, je vous proposerai donc, avec la lecture de ces deux décrets, de donner un avis favorable, assorti de conditions, bien entendu.

Les conditions vous ont été proposées à l'issue du long document qui vous a été envoyé et qui a été excellemment bien rédigé par les services de La Garenne-Colombes ; je remercie particulièrement M^{me} Durin et M. Boulard.

Je vous lis ce que je souhaite soumettre à votre vote :

« C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable sur le projet de décret relatif à la fusion de l'Établissement public pour l'aménagement de La Défense et de l'Établissement public pour l'aménagement de Seine-Arche à Nanterre assorti des réserves suivantes :

- *intégration selon le plan ci-joint du périmètre de la ZAC des Champs-Philippe dans son ensemble au périmètre de la future OIN ;*

- *conservation du programme de la ZAC des Champs-Philippe dans sa consistance actuelle ;*
- *édications et entrées en vigueur concomitantes des deux décrets ;*
- *desserte à venir de la commune par le système de transport organisé en rocade qui desservira la petite couronne parisienne, autrement dit, tenter d'obtenir une gare de métro ou un mode de transport automatique ou une liaison automatique, de quelque nature qu'elle soit, à condition qu'elle soit transports en commun, avec la future gare ; La Garenne-Colombes à 30 minutes de Roissy sans toucher à son urbanisme. »*

Voilà, mes chers collègues. Je pense que le débat va s'ouvrir. Je vais noter les uns et les autres, parce que je pense que vous allez être nombreux.

M. Pouilly veut la parole.

Monsieur Pouilly, ouvrez le bal !

M. Pouilly

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

J'habite dans le quartier des Champs-Philippe depuis 16 ans et demi ; je pense donc bien le connaître.

Je voudrais simplement faire une remarque... J'ai un ami dans le bâtiment qui m'a expliqué que pour construire une tour, il faut une emprise au sol d'au moins 100 mètres de côté, soit une surface d'au moins 10 000 mètres carrés, ce qui représente une surface plus grande qu'un terrain de football.

Je me balade souvent dans le quartier... Y a-t-il une parcelle de cette surface aux Champs-Philippe ? Je ne le pense pas.

Comment, dans ces conditions, construire une ou, encore mieux, des tours ? Ce n'est pas sérieux.

J'invite les habitants des Champs-Philippe et les Garennois à venir à la bulle info, rue Bonnin, qui est ouverte le jeudi et le samedi matin et le mercredi après-midi ; ils verront la maquette du futur quartier et nous répondrons à leurs questions en direct.

Ouverte depuis plus de deux mois, je peux vous dire que tous les visiteurs sont heureux de voir qu'un beau projet voit le jour pour changer enfin le quartier. Les habitants des Champs-Philippe attendent cela depuis de nombreuses années.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Pouilly.

Qui d'autre veut la parole ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je constate, Monsieur le Maire, que, ce soir, soit vous avez une opposition qui vote bêtement contre un certain nombre de vos délibérations, et je vous cite dans un des derniers Editos du bulletin d'information municipal, donc l'opposition est représentée par des gens qui sont bêtes, soit l'opposition ment...

M. le Maire

Je vous interromps, car personne n'a dit que vous étiez bêtes.

M. Macé

Vous nous avez dit que l'opposition avait voté bêtement contre...

M. le Maire

Monsieur Macé, rien n'empêche un certain nombre de gens de le penser, mais personne ne l'a déclaré ici.

M. Macé

... l'école. Cela sous-entend que les gens sont bêtes, je suis désolé.

Soit l'opposition ment. C'est ce que j'appelle le degré zéro de la politique et, ce soir, vous nous en faites une nouvelle démonstration.

M. le Maire

Je n'ai rien dit... Qu'est-ce qui vous prend ? J'ai présenté le projet OIN ; qu'est-ce qui vous arrive ?

M. Macé

Vous avez bien dit que des gens avaient présenté un certain nombre d'éléments ; soit ils mentaient, c'est ce que vous avez dit...

M. le Maire

Soit ils se trompaient.

M. Macé

... soit ils se trompaient...

M. le Maire

Pourquoi l'avez-vous pris pour vous ?

M. Macé

On est donc dans le cas d'une opposition qui ment ou se trompe.

M. le Maire

Pourquoi l'avez-vous pris pour vous ?

M. Macé

Parce que j'assume les tracts que nous faisons !

M. le Maire

Ah ! C'était vous !

M. Macé

Il est écrit « *parti socialiste* » ; je n'ai pas honte de cela !

M. le Maire

Il n'y a pas de raison.

M. Macé

Arrêtez de sourire, certains ! Quand je vois ce qui se passe au niveau de l'UMP, mon Dieu, vous n'avez aucun reproche à nous faire !

M. le Maire

Ce n'est pas le sujet !

M. Macé

Ce n'est pas le sujet, vous avez raison ; on aurait beaucoup de choses à dire.

Au cœur de l'été, le gouvernement a adressé aux Maires de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre et Puteaux, ainsi qu'aux Présidents du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général des Hauts-de-Seine, un projet de décret portant fusion de l'Établissement public pour l'aménagement de la région dite « *de La Défense* » et de l'Établissement public d'aménagement de Seine-Arche à Nanterre et création de l'Établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche, d'une part, et un projet de décret inscrivant les opérations de Nanterre et de La Garenne-Colombes parmi les opérations d'intérêt national d'autre part.

Dès le Conseil Municipal du 7 septembre dernier, je vous demandais d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'assemblée communale, puisque le Conseil Municipal a trois mois pour émettre son avis à réception du courrier du Préfet et que l'avis sera réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de trois mois.

Je constate que vous attendez la veille du délai des trois mois pour réunir le Conseil Municipal, alors que le Conseil régional s'est prononcé dès le 8 octobre dernier, les Villes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux respectivement les 12, 20 et 22 octobre et le Conseil général le 23 octobre.

Ce délai a-t-il permis de lancer dans notre ville un débat, a-t-il permis d'informer les habitants et de les consulter, eux qui sont les premiers concernés par ce projet du gouvernement qui est, en fait, décidé uniquement par l'Elysée ?

La réponse, nous la connaissons, est : non. Ce sont les élus d'opposition, gauche et MoDem, qui ont informé la population par la tribune libre du bulletin municipal qui est, je le rappelle, de droit depuis la loi de 2002, par voie de tracts et d'une réunion publique.

À l'exception d'un seul tract, où d'ailleurs n'est pas mentionné l'imprimeur, vous n'avez pas jugé utile de communiquer sur ce sujet : pas de réunion du conseil de quartier des Champs-Philippe et du Centre-Nord, pas d'article dans le bulletin municipal, pas de consultation directe de la population qui aurait pu s'exprimer sur ce sujet.

Pourtant, les habitants des Champs-Philippe méritent mieux que ce secret de Polichinelle et que cette absence de transparence.

En effet, ce projet risque de modifier considérablement le visage de notre ville et, pour la première fois, La Garenne-Colombes intégrera le territoire de La Défense. 25 % de son territoire seront dorénavant gérés directement par l'État, par biais de l'Établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche.

Cela veut dire, très concrètement, que les élus municipaux de La Garenne-Colombes perdent toute compétence en matière d'urbanisme sur le périmètre des Champs-Philippe et donc privent les Garennois des moyens de décider l'avenir de leur ville.

Les élus de l'opposition ne veulent pas être considérés comme des élus fainéants. Nous ne voulons pas être dépossédés de prérogatives en matière d'urbanisme et revenir en arrière, avant les lois de décentralisation de 1982. Nous sommes élus pour agir au quotidien avec les habitants sur tous les domaines de compétence dévolus par la loi.

Nous vous laissons votre mode de gestion : laisser gérer les crèches par les sociétés privées, devenir locataire de l'école élémentaire Jean-Jerphanion pour un coût total de 19 millions d'euros, laisser gérer un quart du territoire communal des Champs-Philippe par un établissement où La Garenne-Colombes n'aura qu'un représentant sur 15.

Cet établissement aura les missions suivantes, et je cite l'article 2 du décret, ce sont des choses précises : « *Cet établissement est chargé de procéder à toutes opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et social et le développement durable des espaces compris à l'intérieur du périmètre défini en annexe au présent décret* ».

Cet article précise, et je cite également : « *Cet établissement est habilité pour son compte à :*

- *réaliser des opérations d'aménagement et d'équipement ;*
- *acquérir, au besoin par voie d'expropriation, des immeubles bâtis ou non bâtis ;*
- *céder, conformément aux dispositions de l'article L. 21-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, des immeubles acquis par voie d'expropriation ;*
- *exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par l'article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme ;*
- *procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de sa mission* ».

De plus, l'inscription de La Garenne-Colombes dans l'opération d'intérêt national dite de « *La Défense* » a comme conséquence, d'une part, de confier au Préfet la délivrance des permis de construire et, d'autre part, de permettre à l'État de demander la modification ou la révision du Plan Local d'Urbanisme. À défaut, l'État peut se substituer et procéder lui-même à la modification ou à la révision.

Pour toutes ces raisons, nous voyons bien que les élus locaux n'ont plus la possibilité de définir l'aménagement du territoire communal, contrairement au principe de libre administration des collectivités territoriales reconnu pourtant par la Constitution.

Pourquoi faut-il étendre le périmètre de La Défense sur les communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre et inclure dorénavant La Garenne-Colombes dans ce périmètre ? Quel est le projet d'aménagement de La Défense proposé par l'État ?

À ce jour, nous connaissons uniquement le plan de renouveau du quartier d'affaires de La Défense qui prévoit la réalisation de 450 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires, dont 150 000 mètres carrés d'extension liée à des démolitions/reconstructions.

Ce plan est déjà un échec, puisque les nouvelles tours proposées, comme la tour Signal, cherchent toujours des investisseurs.

Alors, pourquoi intégrer les Champs-Philippe ?

Vous nous dites que seuls les terrains de PSA et de la RATP intéressent l'État, alors pourquoi ces seuls terrains ne font-ils pas partie du périmètre d'extension de La Défense ? Même en ne prenant que ces seuls terrains, il y aura bien des tours de bureaux sur le territoire garennois.

Vous êtes même favorables à une extension du périmètre de La Défense proposée par l'État en voulant inclure tout le périmètre de la ZAC dite « *des Champs-Philippe* », c'est-à-dire la place de Belgique dans son intégralité, le boulevard de la République jusqu'à l'ancienne Poste et la partie Est du boulevard National en remontant sur Courbevoie. Quelles sont les véritables raisons de votre accord sur l'extension du périmètre de La Défense sur les Champs-Philippe ?

Tout d'abord, l'Établissement public d'aménagement de La Défense n'a comme seule ressource financière la vente de droits à construire, c'est-à-dire la vente de mètres carrés de bureaux. Ces ventes sont indispensables pour réaliser les projets d'aménagement voulus par les plus hautes autorités de l'État, comme la couverture de l'avenue du Général-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine, dont le coût est estimé entre 800 millions et un milliard d'euros. Les terrains des Champs-Philippe vont servir à cela.

Pour vous, il est certainement normal que les Garennois aident les pauvres habitants de Neuilly à vivre dans de meilleures conditions, et c'est également pour cela que vous avez demandé à une personne originaire de Neuilly et proche du clan Sarkozy d'être la candidate de l'UMP à la future élection cantonale partielle sur notre ville canton ; pauvre Claudine Labrousse, premier maire adjoint, dont la candidature au Conseil général a été refusée par une partie de ses collègues de la majorité municipale !

(Réactions sur les bancs de la majorité.)

Vous êtes donc, avec vos amis politiques, dans une course à la venue d'investisseurs et au refolement des habitants qui sont obligés d'habiter de plus en plus loin. Vous ne voulez toujours pas tenir compte de la crise financière, immobilière et environnementale qui rend caducs aujourd'hui tous les plans élaborés.

De plus, vous lancez La Garenne-Colombes dans une aventure financière périlleuse. En effet, les finances de l'Établissement public d'aménagement de La Défense se sont très significativement dégradées au cours des années 2000, comme l'ont souligné un rapport de la Cour des comptes et un rapport du Sénat.

Les difficultés de la gestion de la dalle de La Défense, du boulevard circulaire, des parkings souterrains, des infrastructures de chauffage ont conduit à la création d'un établissement public de gestion *ad hoc*. Faudra-t-il que notre Ville y contribue, comme le font déjà les Villes de Courbevoie et de Puteaux, ainsi que le Conseil général ?

Ensuite, vous êtes obligé de voler au secours du clan présidentiel, puisque vous devez tout à l'UMP et aux décisions de Nicolas Sarkozy concernant votre carrière politique européenne.

Comment ne pas faire plaisir à Nicolas et, accessoirement, à Jean ? Nous allons être la seule Ville à émettre un avis favorable. Même vos amis politiques de Courbevoie et Puteaux ont émis un avis défavorable.

Je n'aurai pas la cruauté d'ajouter qu'ils ne voulaient pas de La Garenne-Colombes à cause du déficit de la ZAC dite « *des Champs-Philippe* ».

Enfin, vous avancez que la Garenne-Colombes disposera d'une station du futur métro automatique. Tant mieux que la Région, qui est compétente depuis peu en matière de transports en commun, ne vous a pas attendus pour proposer un plan ambitieux de développement des transports et que Jean-Paul Huchon, son Président, a saisi depuis plus d'un an le Premier ministre pour discuter des modalités financières de ce plan.

D'ailleurs, le système proposé par la Région, Arc Express, prévoit de passer dans notre ville ou tout proche d'elle, donc La Garenne-Colombes est déjà concernée par le projet de la Région.

En revanche, le projet que vous soutenez a des conséquences très précises en termes d'aménagement de notre ville. En effet, ce projet fait partie du projet de loi dit « *du Grand Paris* ».

Un établissement public dénommé « *Société du Grand Paris* » aura pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures qui composent le réseau de transports publics du Grand Paris et d'en assurer la réalisation.

Pour ce faire, cet établissement peut acquérir, au besoin par voie d'expropriation et de préemption, les biens de toutes natures nécessaires à la création et à l'exploitation des projets d'infrastructures du réseau de transports publics.

Et, le plus important, il est prévu pour chaque nouvelle gare un périmètre où le futur établissement public pourra acquérir, préempter, exproprier, aménager toute la zone de la future gare dans un périmètre qui pourrait être de 1,5 kilomètre, comme cela a déjà été annoncé.

Chassez un établissement public par la porte, un autre rentre par la fenêtre !

Voici le projet soutenu par M. le Maire, qui est donc d'accord avec des décisions qui ne seront pas prises par les élus de La Garenne-Colombes.

Une nouvelle fois, votre projet aboutit à une perte de compétences des membres du Conseil Municipal.

Ce soir, c'est une page de l'histoire de notre Ville que nous allons écrire. À la veille du centenaire de La Garenne-Colombes, la question qui nous est posée est simple : voulons-nous céder le quartier des Champs-Philippe, étendu à la place de Belgique, au boulevard de la République jusqu'à l'ancienne Poste et au boulevard National côté Est en remontant sur Courbevoie, à une structure technocratique dont les élus issus des Conseils Municipaux sont privés de leurs pouvoirs pourtant reconnus par la loi ou voulons-nous continuer l'histoire de notre Ville en perpétuant l'œuvre de celles et de ceux qui ont lutté pour que vive La Garenne-Colombes ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres observations ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, Jean Sarkozy, qui vient d'être élu par le Conseil général administrateur de l'EPAD, renonce à se porter candidat à la présidence de celui-ci.

Les habitants et salariés des Hauts-de-Seine et du pays, qui se sont indignés et ont exprimé leur colère face à la volonté du Président de la République d'imposer son fils à tout prix à la tête de l'établissement public qui gère le quartier d'affaires, ne peuvent que se réjouir de cette nouvelle.

Pour autant, M. Nicolas Sarkozy n'a pas renoncé à son ambition de faire de La Défense la première place financière d'Europe, en lieu et place de La City de Londres.

Dans cet esprit, il veut étendre la zone d'affaires de La Défense en la faisant passer à près de 800 hectares, après absorption de la moitié de Nanterre, des parcelles de Courbevoie et Puteaux, ainsi que de La Garenne-Colombes.

À cette fin, deux décrets ont fait l'objet de débats dans les communes et collectivités concernées.

Le 3 août dernier, le Préfet des Hauts-de-Seine a adressé à notre Ville ces deux projets de décret. Le premier porte sur la gouvernance de l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche (EPASA) et l'Établissement public d'aménagement de La Défense (EPAD). Il prévoit leur fusion et la création d'un nouvel établissement nommé « *Établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche* ».

Le second projet de décret instaure un périmètre plus large pour l'opération d'intérêt général OIN et englobe, du même coup, les villes voisines de Puteaux, Courbevoie, Nanterre et La Garenne-Colombes.

À ce jour, le Conseil régional s'est prononcé, comme le précisait M. Macé, le 8 octobre dernier, contre l'extension de La Défense. La Ville de Courbevoie a fait de même lors de son Conseil Municipal du 13 octobre, ainsi que Nanterre le 20 octobre et Puteaux le 22 octobre. Notre commune doit se prononcer ce soir, à la dernière minute si l'on peut dire. Seul le Conseil général a approuvé ce projet d'extension à La Défense lors de sa séance du 23 octobre.

Les deux projets de décret dessaisissent les élus des collectivités territoriales de leurs compétences et de leurs responsabilités en faveur de l'EPAD, afin de parvenir à étendre le quartier d'affaires de La Défense. Ils permettent également de transférer toutes les restructurations de ce secteur à une entité régionale et nationale pour s'attribuer la gouvernance des territoires qu'elle entend diriger de façon autoritaire. Ce type d'aménagement, sous une apparence d'intervention publique forte, est, en fait, l'illustration des choix de ce gouvernement dans tous les domaines : se servir de la puissance publique pour dégager le maximum de terrains aux logiques capitalistes et spéculatives. C'est ce choix qui conduit à l'absorption de l'EPASA par l'EPAD, absorption qui n'est pas un simple conflit de légitimité institutionnelle, mais bien un conflit de projet. L'Etat et le Conseil général des Hauts-de-Seine sont d'ailleurs surreprésentés dans le futur Conseil d'administration.

Sous un prétexte d'efficacité, les décisions autoritaires de l'État éloignent les lieux des décisions des populations, remettent en cause la richesse que représentent les milliers d'élus en Ile-de-France, sans doute en avant-première des projets de réforme territoriale, alors qu'au contraire, l'avenir de notre région doit s'appuyer sur une vie démocratique renouvelée.

Qu'attend le gouvernement de cette fusion ? Finalement, il souhaite que le prolongement géographique de La Défense jusqu'à Nanterre, en passant par notre ville, soit le prolongement logique de l'EPAD qui a présidé à sa naissance : tout pour la finance et rien pour la population.

Qui peut croire que l'EPAD, dont la vocation est de construire, de densifier, de commercialiser, pour des raisons de réalisation de profit et d'équilibre financier, ne toucherait pas à votre projet de ZAC ?

C'est vous, Monsieur le Maire, et votre majorité, qui porterez la responsabilité d'avoir abandonné ce secteur de la ZAC dite « *des Champs-Philippe* », avec ses habitants et ses salariés, à l'EPAD ; non seulement vous l'acceptez, sans aucune consultation des Garennois, mais vous en réclamez plus, soit 25 % de La Garenne-Colombes, en amenant le quartier de La Défense jusqu'aux portes du centre-ville garennois.

La concentration de tant de mètres carrés de bureaux ne va pas sans affecter le « hors ZAC », avec son arrivée quotidienne de milliers de salariés, que ce soit en termes de voitures ou de demandes de logements, ainsi que de structures nécessaires à la vie, aux services publics, à la petite enfance (écoles, Poste, commerces), évidemment une vie associative dense.

Vous nous dites dans « *Le Parisien* » du 26 octobre : « *La Garenne-Colombes restera un village. Le programme d'aménagement du quartier reste inchangé. Les règles d'urbanisme ne varient pas. Notre municipalité garde la main. Seuls deux terrains garennois intéressent La Défense : celui du dépôt de bus et celui de Peugeot* ». Selon vos propos, tout va bien, rien ne change, alors pourquoi accepter ce décret d'extension de La Défense sur notre commune ?

L'EPAD serait néanmoins intéressé par le site de Peugeot et de la RATP. Excusez du peu ! Peugeot représente autour de 50 % de la taxe professionnelle. Certes, elle disparaît, mais elle reste un indicatif de la place qu'occupent ces entreprises à La Garenne-Colombes.

Par ailleurs, avec l'arrivée de la crise, l'occupation des bureaux à venir reste plus qu'incertaine.

Voyez comment le projet de la place de Belgique s'est déroulé ; que de difficultés rencontrées, après le retrait de l'entreprise américaine Heinz du projet. Tout d'abord, la société Sefri Cime a dû rechercher un nouveau partenaire. Puis, pour parvenir à une signature de promesse de vente, il a fallu modifier le permis de construire afin de rentabiliser la surface de bureaux pour avoir encore plus de mètres carrés.

Vous nous dites que l'îlot Barillet devrait voir la construction de pavillons de 9 à 12 mètres de hauteur, mais qu'en sera-t-il lorsque l'EPAD, pour rentabiliser ces constructions, devra renoncer à ce projet ? Quel recours votre municipalité et les

Garennois auront-ils pour s'opposer à cela ? Aucun, puisque l'État a le droit théorique de modifier le PLU. Rien, hormis votre parole, ne peut nous le certifier.

Qui peut vous croire quand vous nous dites que l'EPAD ne modifiera pas non plus la hauteur des îlots Kléber et Barillet de R2 et +3.

Je ne vous fais pas un procès d'intention, mais la logique de l'EPAD est implacable et infernale ; c'est construire, construire et densifier.

Au vu des résultats des débats des différents Conseils Municipaux des Villes voisines, votre majorité et vous ne pouvez pas ignorer l'avis majoritaire des collectivités ; quatre ont voté contre l'extension du quartier d'affaires et une pour.

Il est temps de s'opposer à ce projet néfaste, qui est un mauvais coup pour notre Ville.

Ne faut-il pas réfléchir cet aménagement en partant des besoins exprimés par les Garennois et les autres populations en termes de logements sociaux, qui font d'ailleurs cruellement défaut à La Garenne-Colombes ? Il faut aussi penser en matière de transports et d'emploi.

Par exemple, s'agissant des transports, l'État envisage un plan de mobilité privilégiant les liaisons entre les grands pôles jugés stratégiques, au détriment de l'ensemble du territoire, et s'empare des prérogatives essentielles en matière d'aménagement et d'urbanisme autour des 40 gares du Grand Huit. Dans ce schéma, rien n'est prévu pour faciliter les déplacements interbanlieue par un maillage plus fin et une densification des arrêts.

La spéculation sur le foncier serait portée à son paroxysme. Habiter près de ces gares serait réservé aux populations les plus aisées, ce qui aurait pour conséquence l'éloignement des logements sociaux et donc un temps interminable dans les transports pour ces populations.

C'est pour cela que, dans ces conditions, vous comprendrez que nous voterons sans réserve et sans aucun état d'âme contre ce projet dévastateur pour notre ville.

Comme l'a affirmé Patrick Jarry, le Maire de Nanterre : *« nous sommes pour le dialogue avec l'État pour faire émerger un projet pertinent pour l'Ouest parisien, mais le passage en force n'est pas possible. Le projet du gouvernement est refusé par des communes de gauche comme de droite. Il faut ouvrir le dialogue ».*

Le gouvernement doit répondre à l'invitation faite par le Maire de Nanterre au Président de la République d'inviter *« les six Maires des six villes qui sont autour de La Défense à travailler ensemble avec l'État et les deux établissements publics que sont l'EPAD et l'EPASA pour aboutir à un nouveau plan de développement de La Défense ».*

Merci de votre attention.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

D'abord, je dois vous dire que c'est bien de citer le Maire de Nanterre, mais, globalement, quand on gère La Garenne-Colombes, il est mieux d'avoir soi-même des idées. L'idée d'aller chercher les idées chez des Maires qui ont fait ce qu'ils ont fait avec leur Ville... Pour moi, Nanterre n'est pas un exemple d'urbanisme à suivre. Vous allez chercher vos références où vous voulez, Mademoiselle.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention portera sur plusieurs points.

Le premier point concerne la conception très particulière que vous avez, Messieurs le Maire et proches collaborateurs, d'aborder le sujet qui est, enfin, à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir.

Ce projet d'extension du périmètre de La Défense, d'intégration dans une structure décisionnelle supérieure, est un projet complexe, où les enjeux pour La Garenne-Colombes sont multiples et les conséquences probablement irréversibles.

Ce projet, Monsieur le Maire, vous l'avez reçu début août, avec un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal donne son avis, soit le 3 novembre au plus tard, donc demain.

C'est un sujet qui nécessitait donc, de par sa complexité, beaucoup d'actions d'information, de débats et de concertation, avant de rendre un avis au nom des Garennois ; pas votre avis, au nom des Garennois !

Qu'avons-nous constaté ?

En termes d'informations, rien dans La Garenne-Colombes Info de septembre et octobre, ce point non inscrit à l'ordre du jour des Conseils Municipaux des 7 septembre et 1^{er} octobre, le sujet éludé lors de la réponse aux questions orales, aucune réunion de la commission urbanisme spécifiquement dédiée à ce sujet...

Pardon, je suis injuste, il y a eu l'information comme quoi Philippe Juvin soutenait la candidature de Jean Sarkozy à la présidence de l'EPAD.

Mais pour ce qui est d'une information relative à ce qui concernait vraiment La Garenne-Colombes, à savoir l'entrée de notre quartier des Champs-Philippe dans le périmètre de La Défense, rien ! Vous comprendrez que les Garennois se soient sentis méprisés et traités avec dédain.

Pour ma part, je suis affligé d'un tel manque de professionnalisme, après avoir surinvesti le secteur de la communication au sein de la mairie.

Débat... C'est à l'évidence une notion qui vous échappe, pour la confondre souvent avec joute oratoire. Pour qu'il y ait débat, il aurait fallu qu'il y ait information préalable, écoute, approfondissement des réflexions suscitées.

Nous avons organisé pour notre part, avec nos modestes moyens, une réunion publique le 22 octobre dernier, en permettant aux participants de poser leurs questions, d'exprimer leurs inquiétudes et de bénéficier du point de vue d'élus très satisfaits de communes voisines, Courbevoie et Puteaux, quant à leur expérience vécue avec l'EPAD.

L'affluence a montré, si besoin était, qu'il y a une réelle attente à ce sujet et la qualité des échanges a montré qu'une simple information ne suffit pas. Chacun avait ses informations, ses sources ; d'autres, peu à l'aise pour en parler, étaient très satisfaits d'entendre les arguments pour et contre.

À l'évidence, la simple information ne suffit pas.

Je lis, à ce propos, un commentaire déposé sur notre site internet : « *Personne ne l'a remarqué sur le coup, mais quand le monsieur du conseil de quartier – conseil de quartier Champs-Philippe – disait : "nous donnons l'information dans la bulle d'information" – c'était encore rappelé ce soir –, non seulement il confirmait qu'il n'a envisagé à aucun moment un débat ou un échange, mais aussi que dans son esprit, ce problème ne concernait que les habitants des Champs-Philippe* ».

Vous dites : « *ils mentent ou ils se trompent* ». Effectivement, pourquoi un débat ? Une information suffit ; il n'y a pas d'autre alternative, informez-nous et pas besoin de débattre, on vous fait confiance.

Manque de temps, manque de recul liés à vos nombreux engagements peut-être. En tout cas, en procédant de la manière dont vous avez procédé, vous êtes, comme on dit en langage courant, à côté de la plaque.

Concertation... Bien évidemment, le résultat ne peut être qu'une décision autocratique. Jusqu'à présent, vous vous abritez derrière le fait qu'aux dernières municipales, « *67 % des Garennois avaient voté pour votre programme et qu'ainsi, vous aviez la validation démocratique pour avancer sur vos projets* ». Passons sur le fait qu'il y a eu alors 40 % d'abstention. Passons sur le fait que votre programme comportait près de 150 points et qu'un vote n'équivalait pas à un accord sur tout. Passons aussi sur le fait que certains points n'étaient pas clairement exposés.

Ici et maintenant, dans ce cas de figure qui nous occupe ce soir, nul alibi de cette nature. Il s'agit, rappelons-le, d'une décision présidentielle, prise dans le cœur de l'été, sans aucune concertation avec les communes concernées, en tout cas au moins Courbevoie, Puteaux et Nanterre, ni avec une collectivité territoriale telle que la Région. La moindre des choses était de ne pas reproduire la même situation au niveau garennois, en tenant les habitants et les conseillers municipaux en dehors de cela et en prenant votre décision avant l'heure.

À cette situation de non-information, de non-débat, de non-concertation, quid ?

- la diffusion d'un tract aux affirmations sommaires comme quoi tout serait « *mensonge et manipulation politicienne* », phraséologie qui est de la même veine que lors de l'affaire Kléber Haedens. Au moins, vous n'avez pas fait de faute d'orthographe, c'était déjà écrit ;
- un article sur le déplacement de Philippe Juvin dans la bulle info le 31 octobre ;
- une vidéo de Philippe Chaix, Directeur général de l'EPAD, mise en ligne sur le site de la mairie et sur votre blog aujourd'hui même ;
- la convocation du Conseil Municipal le mardi 27, en pleines vacances scolaires, pour le 2 novembre, toujours en pleines vacances scolaires et à la veille de la date limite ;
- la diffusion des documents préparatoires toujours dans les stricts cinq jours francs et en pleine période de vacances.

C'est, et je pèse mes mots, lamentable quant aux enjeux.

Le deuxième point porte sur notre appréciation du projet en tant que tel.

Ce projet comporte deux aspects : le territoire concerné et la structure de gouvernance.

Ce soir, le projet qui est présenté est guidé par une logique technocratique avec plusieurs schémas contradictoires portés par les uns et les autres : la Région, Christian Blanc, le Conseil général, EPASA, EPAD, pour ne citer qu'eux.

Dans ce contexte, bien malin qui peut dire aujourd'hui de manière péremptoire ce qu'il en sortira.

Il est donc essentiel de se pencher sur la manière dont les décisions pourraient être prises.

Il est, à ce titre, intéressant de comparer la structure actuelle du Conseil d'administration de l'EPASA et celle du projet EPADSA qui est la fusion entre l'EPAD et l'EPASA.

Côté EPASA, d'un côté, on a une municipalité avec des représentants de la majorité et des oppositions – entre parenthèses, Monsieur le Maire, vous noterez que je dis : « *des oppositions* » ; je mets volontairement ce terme au pluriel, parce que ce n'est pas parce qu'il ne peut y avoir qu'une seule voix au sein de la majorité qu'il ne pourrait y avoir qu'une seule expression au sein des autres groupes – et de l'autre côté, des représentants de l'État, un seul représentant par commune, deux pour Nanterre, donc pas de place pour les oppositions et pas de représentant associatif, alors que dans l'EPASA, il y a des représentants des associations.

Nous voyons bien ainsi ce qui se décide. L'OIN (Opération d'Intérêt National) est une dépossession totale des prérogatives municipales classiques. On voit également l'émergence d'une structure fondée sur un modèle économique, sectoriel (finances, concentration) et non sur un modèle humaniste global avec un projet collectif avec l'homme au cœur des réflexions.

D'ailleurs, s'il fallait d'autres arguments quant au risque de maîtrise de ce projet que la seule lecture des textes, en voici déjà deux et je ne reviendrai pas sur l'article 2 du projet de décret :

- ce projet de décret a été élaboré sans aucune concertation avec les communes historiques de l'EPAD ou de l'EPASA. Bonjour la concertation !
- ce soir, notre avis, ici, n'est que consultatif.

Vous mettez en avant, Monsieur le Maire, dans votre petit tract lapidaire, que : « *notre municipalité conserve la maîtrise absolue de l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe et de La Garenne-Colombes dans son ensemble* », affirmation bien imprudente ! Il ne s'agit pas de parler de l'année qui vient, mais de se situer dans la perspective des décennies qui viennent.

Prenez l'avis des juristes, peut-être pas les nôtres, peut-être d'autres, de meilleurs conseils, demandez à vos collègues Maires de Courbevoie et de Puteaux de partager leur expérience, en mettant de côté vos appréciations négatives sur leur urbanisme, demandez-leur comment ils vivent la relation avec l'EPAD !

L'article 2 est particulièrement clair ; en cas de conflit, la hiérarchie des normes est claire ; bon sens et rigueur juridique plaident pour la supériorité de l'OIN sur toute autre disposition locale.

Mais, je dis bien « mais », faut-il encore qu'il y ait conflit entre vous, le Maire, pas le Conseil Municipal, apparemment, et l'Établissement public. Rappelons qu'il s'agit ici d'un projet présidentiel, chef d'une majorité UMP, habitué à ce que les votes éventuels soient conformes.

En l'absence de divergence, les Garennois se trouveraient alors confrontés à une structure non élue et lointaine, comme le sont actuellement certains Garennois lorsqu'ils sont confrontés à la SEM 92.

À ce titre, dans l'article que vous avez mis en ligne mettant en valeur votre déplacement à la bulle info des Champs-Philippe samedi dernier, il est dit : « *Le Maire, donc vous-même, qui a donné à La Garenne-Colombes son esprit village* ». Permettez-vous de vous dire que les Garennois ne partagent pas tout à fait cette paternité.

Les Garennois, qui sont confrontés à la SEM 92 avec, à la clef, une expropriation dans des conditions de rapport de force peu glorieuses... Je vous rappelle à ce sujet l'intervention que j'avais faite au Conseil Municipal quant à la nécessité de définir ensemble des règles du jeu pour permettre une juste indemnisation des habitants qui seraient concernés ; là, on les laisse aux mains de la SEM 92 qui n'a aucune légitimité électorale.

Deuxième point, vous avez évoqué dans l'interview accordée au « *Parisien* » dans son édition du 26 octobre « *qu'un accord est très proche* », vous avez mis en ligne aujourd'hui sur votre site personnel et sur le site municipal une déclaration de Philippe Chaix, Directeur général de l'EPAD. Philippe Chaix y déclare notamment : « *l'accord que nous avons conclu* ». Alors que vous nous demandez notre avis ce soir, je constate que vous avez visiblement pris votre décision au vu d'un accord qui, apparemment, vous rassure.

Plusieurs remarques...

Premièrement, vous aviez besoin d'être rassuré sur vos prérogatives, apparemment.

Deuxièmement, savez-vous qu'aujourd'hui, Philippe Chaix est Président de l'EPAD et ne saurait engager l'EPADSA ?

Écoutons attentivement ce qu'il dit dans cette même interview : « *Nous respecterons bien évidemment les votes faits et les contrats signés. La ZAC sera menée comme elle a été prévue* ». Que penser de ce qu'il adviendra aux terrains Peugeot et RATP ? Que penser de « *cette mauvaise rue qui deviendrait un boulevard urbain* »... Je reprends, parce que c'était en ligne et je n'avais pas de sténo... « *Cette mauvaise rue, on va essayer d'inventer non seulement un boulevard urbain, mais un moyen plus souple, etc. pour relier Les Groues* » à travers la fameuse rue dont vous parliez. Enfin, il termine en disant : « *c'est une valeur ajoutée pour les communes concernées* », justifiant à nouveau cette approche économique dont je parlerai tout à l'heure.

En procédant de cette manière, à savoir cette négociation d'un accord dont on ne voit toujours pas ce soir l'écrit et qui n'a pas été communiqué à ce Conseil en temps utiles, on voit bien ce qui se passe aujourd'hui avec l'EPAD et ce qui se passera avec l'EPADSA dans la structure actuelle : des discussions et des conciliabules en dehors de toute structure représentative.

En conclusion, nous assistons aujourd'hui à une occasion manquée, une occasion manquée d'élaborer un vrai projet intercommunal, associant pleinement les habitants de ces territoires situés autour de La Défense et de la région Ile-de-France en général.

Depuis 50 ans, ceux qui ont pensé et réalisé le quartier d'affaires de La Défense ont développé une utopie urbanistique et architecturale incarnée par le principe même d'une ville sur dalle.

Ce projet, vous l'avez rappelé, était une commande d'un État centralisé, les décisions ont été prises d'en haut, de l'Élysée, de de Gaulle à Mitterrand, et appliquées technocratiquement par les hauts fonctionnaires, ingénieurs, aménageurs de l'EPAD.

Aujourd'hui, face à la volonté de Nicolas Sarkozy de poursuivre de la même manière l'extension de notre quartier, alors qu'entre-temps, les lois de décentralisation ont été votées et que la notion de démocratie participative, qui ne s'oppose pas mais complète la démocratie représentative, est devenue une nécessité, un projet alternatif en phase avec notre temps est nécessaire.

Il ne s'agit pas ici d'être des râleurs et des empêcheurs de tourner en rond, ceux qui refusent tout changement, les conservateurs opposés aux novateurs. Entre nous, les rôles sont exactement inverses, vous reproduisez un schéma usé.

Nous devons, au contraire, être les porteurs d'une nouvelle utopie, ceux qui vont inventer le quartier de La Défense du XXI^e siècle, un nouveau rêve soucieux des différents équilibres, un compromis entre utopie et réalité, équilibre entre la qualité de vie des habitants et l'efficacité économique des entreprises, équilibre entre la qualité de l'environnement et les différentes activités humaines (travail/transports), équilibre entre les attentes des différentes populations concernées (actifs, non actifs, enfants, seniors, jeunes, familles). La Défense n'est pas qu'un quartier d'affaires.

Devant l'accumulation des incertitudes : légalité des décrets, suite donnée aux avis négatifs émis par les communes et la Région, devenir de la taxe professionnelle – rappelons qu'aujourd'hui, au Sénat, le projet de loi a été retoqué –, extension future de territoire vers Bois-Colombes telle que cela a été évoqué par « *Le Parisien* » avec Jean Sarkozy... Vous avez le temps de corriger le tir et de participer à une vraie réflexion collective intercommunale ; faites-le maintenant !

M. le Maire

Avez-vous terminé ?

(M. Conway acquiesce.)

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ou questions ?

M^{me} Juvin-Marleix

Une brève intervention, Monsieur le Maire.

Les réflexions de l'opposition suscitent chez moi deux observations.

Sur la forme déjà, l'opposition reproche à M. le Maire de nous convoquer aujourd'hui, juste avant l'expiration du délai qui nous est imparti pour délibérer sur ce projet. Je pense vraiment, et j'en appelle à la bonne foi de l'opposition, que si le Maire vous avait convoqués plus tôt, voire cet été, vous auriez crié au scandale en disant que vous n'avez pas eu le temps de préparer la question, que vous n'avez pas eu le temps de travailler. Là, vous avez eu le temps de travailler les choses.

(Réactions dans le public.)

Je demande au public de ne pas participer. Ce n'est pas à moi que revient la police de la tenue du Conseil Municipal, mais...

C'est une observation que je fais à l'attention de l'opposition.

Un peu de bonne foi ne fait pas de mal.

Sur le fond, et là j'applaudis l'opposition et, pour une fois, nous nous réunissons sur la même idée, les Champs-Philippe requièrent le meilleur, mais je me pose la question, c'est quand même curieux, je n'ai pas souvenir d'une seule délibération pour laquelle l'opposition ait voté dans l'intérêt des Champs-Philippe. Effectivement, cela me laisse un peu pantoise.

M. Conway

Est-ce que vous mettez au pluriel ?

M. le Maire

Monsieur Conway, laissez parler ! Personne ne vous a interrompu ; c'était très intéressant...

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous ai laissé, avec beaucoup d'intérêt...

Deuxièmement, c'est également un point qui m'a beaucoup choquée, je dois avouer, en entendant Christophe Conway à l'instant, sur le peu de confiance qu'il fait dans nos services juridiques et au service urbain qui est ici représenté par nos agents ; j'espère que nos agents ne sont pas meurtris de ce que je viens d'entendre.

M. le Maire

Merci.

D'autres interventions ?

Monsieur Macé, encore ? C'est un feu d'artifice ce soir !

M. Macé

Quand il s'agit de l'avenir de notre commune, il n'y a pas d'heure pour débattre et pas de durée du débat.

M. le Maire

Elle n'est pas mal, celle-là ; il faudra qu'on l'écrive ! Surtout, c'est bien de se draper... il n'y a que vous qui défendez l'intérêt de La Garenne-Colombes !

Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

Non, je n'ai pas ces prétentions, Monsieur le Maire, je suis beaucoup plus modeste que vous !

On est ici, donc on va débattre aussi longtemps qu'il le faudra.

M. le Maire

Oui, ça...

M. Macé

Premièrement, quand vous nous dites : « *j'ai un accord avec le Directeur général de l'EPAD, M. Chaix* », qui n'est que le Directeur général, qui n'engage je ne sais pas qui quand il parle d'accord avec vous, un document que l'on ne connaît pas, c'est quand même très surprenant qu'aujourd'hui, nous apprenions cela. Comme le disait fort justement Christophe Conway, sur une vidéo qui a été mise en ligne uniquement aujourd'hui, comment se fait-il qu'on n'en ait pas été tenu informé dès que vous avez connu cet accord ? Quel est le texte ? Comment M. Chaix peut-il parler au nom de l'EPAD vu qu'il n'est que le Directeur général ? Ce n'est pas, à mon avis, l'interlocuteur final en tout cas. Il peut être un rouage indispensable et on a beaucoup de respect pour M. Chaix, qui est un haut fonctionnaire d'État, mais qui n'est qu'un rouage parmi une chaîne de décisions pour lesquelles, aujourd'hui, que je sache, vous n'avez pas obtenu d'accord.

Deuxièmement, par rapport à ce que vient de dire M^{me} Juvin-Marleix, tout d'abord, vous ne nous avez jamais entendus ici critiquer l'administration communale, donc je ne vous permettrai pas de dire...

M^{me} Juvin-Marleix

Mon propos ne s'adressait pas à vous.

M. Macé

... que nous critiquons l'administration communale. J'ai, comme vous pouvez vous imaginer, suffisamment de respect envers l'administration communale et ceux qui la composent...

M. le Maire

Je crois que la critique ne vous concernait pas, Monsieur Macé.

M. Macé

... et j'estime que vos propos sont totalement déplacés et je fais toute confiance aux fonctionnaires de la Ville de La Garenne-Colombes dans le travail qu'ils font au quotidien pour servir la population, pour que ce soit clair sur ce point.

En ce qui concerne maintenant la situation que vous nous avez décrite, financière de la ZAC, je n'ai repris que des éléments qui ont été indiqués par les Maires respectifs de Courbevoie et Puteaux et aussi par les éléments que vous nous avez fournis ; j'ai des chiffres, ce ne sont pas mes documents, ce sont les vôtres. Il faut, en particulier, que vous assumiez ce que vous nous envoyez. Cela ne me pose pas de souci... En revanche, quand je fais des documents, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'assume. Je voudrais que vous en fassiez autant.

Je vois, en séance du Conseil du 31 mars 2009, « *ZAC des Champs-Philippe – approbation du compte rendu financier annuel 2008* », une recette de la Ville pour équilibrer l'opération de 13 040 000 euros hors taxes qui, d'ailleurs, a été doublée par rapport au premier élément financier qui était de 6,4 millions, de mémoire. Voici comment la ZAC est donc équilibrée, en fonction d'argent apporté par la commune, c'est-à-dire par les contribuables de La Garenne-Colombes. Voici comment vous financez l'opération. Il ne faut pas en avoir honte, il faut juste dire que c'est en partie grâce au budget de la Ville que l'opération est équilibrée. C'est cette réalité.

On peut regretter qu'une partie des équipements publics va être payée par les Garennoises et les Garennois grâce à leur contribution qui, je le rappelle, depuis des années, est en constante augmentation sur notre ville. On aurait pu penser qu'une grande partie des équipements publics serait payée grâce à la ZAC, car quand on fait une ZAC, à ce que je sache, Monsieur Hervo, c'est justement pour tenter que les équipements publics soient payés dans ce cadre, ce qui n'est pas totalement le cas au niveau de notre ZAC.

Ce sont vos chiffres, pas les nôtres, donc ne dites pas que la ZAC est en si forte santé financière que cela et qu'elle n'est pas supportée en partie par La Garenne-Colombes ; elle l'est, les chiffres que nous avons, aujourd'hui en tout cas, le démontrent ; peut-être que demain, en fonction de droits à construire ou d'éléments supplémentaires que nous ne connaissons pas aujourd'hui, la situation s'améliorera, ce que je souhaite ; en tout cas, aujourd'hui, ce que vous avez fourni ne le démontre pas.

M. le Maire

Merci.

M. Hervo souhaite la parole.

M. Hervo

Oui...

Je voudrais déplorer, Monsieur Macé, que vous n'ayez pas été présent lors de la réunion de la commission d'aménagement qui s'est tenue il y a une quinzaine de jours.

M. Macé

Le 27 octobre.

M. Hervo

Laquelle commission semble ne pas avoir laissé beaucoup de souvenirs à M. Conway, puisqu'il ne se souvient même plus qu'elle s'est tenue...

En tout cas, je tiens à préciser ici publiquement qu'aucun nom d'homme politique, quel qu'il soit, n'a jamais été prononcé au cours de cette commission et ne le sera jamais. Les fonctionnaires ici présents, à qui M. Macé accorde beaucoup de confiance, peuvent être témoins de ce que, dans les commissions, nous ne faisons pas de politique.

Monsieur Conway, je me souviendrai de votre propos ; on n'a parlé d'aucun homme politique en commission.

Monsieur Macé, c'est dommage que vous n'ayez pas été présent lors de cette commission, parce que, d'abord, vous auriez pu poser des questions précises sur le plan du bilan prévisionnel de la ZAC, auxquelles je vous aurais répondu. Je vous demande donc simplement d'attendre la communication du prochain compte rendu annuel à la collectivité de cette ZAC et vous aurez la démonstration claire et nette de l'équilibre financier, de la santé financière de cette ZAC, et certainement pas par appel au contribuable garennois !

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Dites-moi, Monsieur Hervo, comme vous présidiez la réunion de la commission à laquelle assistaient M^{lle} Naturel et M. Conway...

M. Hervo

M^{lle} Naturel a remplacé M. Macé.

M. le Maire

... ont-ils fait les remarques qu'ils nous ont faites aujourd'hui ?

M. Hervo

Strictement aucune !

M. le Maire

Aucune remarque... C'est curieux.

M. Hervo

Ils m'ont laissé parler, ils m'ont écouté.

M. le Maire

C'est très curieux, parce qu'en commission, il n'y a pas de public et vous ne posez aucune question et quand il y a beaucoup de public, vous parlez 20 minutes ; y a-t-il une corrélation entre la durée de prise de parole et le nombre de personnes dans la salle ou cela n'a-t-il rien à voir ? Je voudrais savoir si c'est un phénomène physique explicable.

Madame Naturel, qu'en pensez-vous ?

M^{lle} Naturel

En ce qui concerne la commission d'aménagement urbain des grands projets, j'ai fait des remarques sur la hauteur des permis de construire qui nous ont été proposés.

M. le Maire

Je parle pour le projet de ce soir, les décrets ; avez-vous fait des déclarations telles que vous les avez faites ce soir ou pas ?

M^{lle} Naturel

Je vous ai dit que j'ai fait une intervention sur la densification et la hauteur des bâtiments qui nous ont été proposés.

En ce qui concerne la fusion de l'EPAD/EPASA et l'extension de La Défense, M. Hervo a été le premier à dire que de toute façon, on n'allait pas en débattre ce jour-là en commission et qu'on allait le faire en Conseil Municipal.

M. Hervo

Je confirme !

(Applaudissements dans le public.)

M^{lle} Naturel

On a fait 3 heures 30 de commission, on a beaucoup parlé de comment on voyait le permis de construire, on a même émis des hypothèses sur les îlots Kléber et Barillet en ce qui concerne le début de la rue Barillet, avec un immeuble pour lequel M. Hervo se demandait si on devait passer en R3 ou en R2, alors que place de Belgique, on est à 32 mètres de hauteur... Là, on ne nous demande pas trop si on ne veut pas être à 25 ou à 32, mais bon, ce n'est pas grave... On nous demande juste de passer en R2 ou en R3 ; c'était la question du jour.

M. le Maire

Effectivement, vous n'avez pas exprimé les réticences que vous avez ce soir-là.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai été mis en cause...

M. le Maire

Mis en cause très gravement ! Allez-y !

M. Conway

Merci.

Tout d'abord, je note que sur notre intervention, ce qui a retenu l'attention, comme d'habitude, ce sont des points de détail.

La bonne foi, à mon avis...

M. le Maire

J'allais vous répondre.

M. Conway

... elle n'est pas forcément des deux côtés.

M. le Maire

J'allais vous répondre, Monsieur Conway.

M. Conway

Oui, mais vous laissez le débat s'engager sur des points de détail.

M. le Maire

Je ne refuse à personne de prendre la parole, y compris à vous !

M. Conway

Je vais répondre sur ces points de détail pour dire plusieurs choses.

Premièrement, on va prendre la dernière intervention de M. Hervo... Sur l'histoire des hommes politiques, je n'ai rien compris... Je ne sais pas si quelqu'un a compris... Vous m'expliquerez cela. Je n'ai rien compris, donc je ne peux pas y répondre.

La commission s'est tenue le 27 et une demi-heure avant, nous avons reçu les documents. Dans l'ordre du jour, le projet d'extension de l'OIN tenait en quatre diapos, dont trois que nous connaissons bien et celle où vous proposez l'extension de la ZAC.

Vous-même m'avez dit, puisqu'il me semble que vous étiez à notre réunion publique le 22, soit cinq jours avant cette commission, lors de cette commission, textuellement : « *ce n'est pas la peine de débattre, on s'est déjà beaucoup dit* ».

Monsieur Juvin, si vous aviez organisé une réunion publique, vous auriez peut-être entendu les Garennois vous dire des choses qui seraient intervenues dans votre décision et votre appréciation ce soir.

Pour revenir à cette commission, vous avez l'air de dire qu'on garde une sorte de carte secrète et qu'on l'abat en dernière minute ; cela vous est intolérable. Cinq jours, cela suffit bien pour nous.

Vous avez l'impression qu'on garde cette carte secrète, alors que lors de la réunion publique, à laquelle intervenait M. Hervo, ce dernier a eu tout loisir d'entendre les arguments, les questions qu'on se posait et ce que disaient les habitants à ce sujet, donc n'y voyez pas malice, la commission, il n'y avait rien de plus à dire, parce que, d'une part, M. Hervo était d'accord avec nous et, d'autre part, le Conseil se préparait là.

Sur le vote et le fait qu'on se serait plaint, qu'on aurait dit qu'on n'aurait pas eu le temps si le vote était intervenu plus tôt, j'adore ! Déjà, j'adore qu'on pense pour moi, qu'on parle pour moi ; je trouve que c'est effectivement quelque chose d'imparable. En effet, si vous faites les questions et les réponses, vous ne pouvez être que d'accord avec vous-même, Isabelle.

On ne demandait pas tellement qu'il y ait le vote très vite, mais qu'il y ait partage d'informations, qu'il y ait débat, que cette commission urbanisme se déroule beaucoup plus vite, en disant : « *on n'a pas toutes les questions, mais voilà les informations que l'on a* », votre réaction, les demandes d'informations, qu'on échange.

Deuxièmement, vous ne m'avez pas bien écouté lorsque j'ai évoqué le pluriel des oppositions, par rapport à l'opposition. Quand vous reprenez ce qui est écrit dans votre tract : « *L'opposition tente de vous faire croire qu'elle défend notre quartier, alors qu'elle a toujours voté contre tous les crédits d'aménagement des Champs-Philippe et qu'elle continue encore aujourd'hui* », je suis désolé, il va falloir revoir votre vocabulaire et votre rhétorique, parce que dans l'opposition, il y en a deux, et ce qui fait la richesse de ce Conseil Municipal, c'est aussi que nous ne sommes pas d'accord sur tout.

Merci de prendre acte qu'en ce qui concerne cette phrase, elle est fausse.

Troisièmement, pour toujours sortir le petit détail, je vais être obligé de le relire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, sur l'aspect juridique... C'était sur le fait que vous disiez que j'attaquais le personnel communal ; vous le résumiez ainsi.

Je retrouve cette pratique au moment du débat sur le stationnement payant et le parking, où vous faisiez, là aussi, l'amalgame entre mes réflexions sur le fait que des PV dressés à tort et à travers ne pouvaient que discréditer la police municipale et le fait que j'attaquais les policiers municipaux en tant que tels.

Ici, ce soir, j'ai clairement parlé des conseils juridiques, et je présume que c'est un conseil juridique auquel vous avez fait appel pour notamment aller devant le tribunal afin d'attaquer un blog humoristique et perdre.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

M. le Maire

Merci infiniment.

Mesdames et Messieurs, chacun s'est exprimé...

Je ne relève pas les attaques personnelles dont j'ai fait l'objet durant ce débat. Je ne relève pas non plus un certain nombre de mots... j'ai noté le « *clan Sarkozy* »... Tous ceux qui siègent ici savent qu'à chaque fois que je parle du Président de la Région, par exemple, M. Huchon, qui est socialiste, jamais je ne le mets en cause, même si je suis contre ses choix, le Maire de Nanterre est tout à fait légitime à demander ce qu'il veut dans ce débat et l'idée même d'appeler son opposition un « *clan* » témoigne d'une volonté évidente de, au fond, faire en sorte que la parole de la personne qu'on a en face soit dévalorisée. Je ne me prêle pas ce type d'attitudes.

Le débat est autrement plus sérieux ; il concerne l'avenir de La Garenne-Colombes.

Comment puis-je tenter de le résumer ? Vous pouvez continuer à dire ce que vous voulez, la vérité est simple.

Premièrement, la ZAC est inchangée et Madame, qui prend en sténo ces débats, inscrira ce que je viens de dire : la ZAC est inchangée dans son programme. Le fait d'entrer dans le périmètre de l'OIN ne change rien à ce que je viens de dire. Ce sera écrit et tout le monde pourra s'y référer.

M. Hervo

Y compris sur l'avenue Barillet, Mademoiselle Naturel !

M. le Maire

Deuxièmement, les règles d'urbanisme de La Garenne-Colombes, ce qui fait qu'à La Garenne-Colombes, on ne peut pas construire haut, ce qui fait que La Garenne-Colombes n'est pas Puteaux, n'est pas Courbevoie et n'est pas Nanterre... Je ne vais pas chercher les élus de Nanterre, Puteaux ou Courbevoie pour m'expliquer ce qu'il faudrait pour La Garenne-Colombes, que vous soyez de droite ou de gauche, du centre ou d'ailleurs. La question de l'urbanisme à La Garenne-Colombes est une question garennoise et l'idée de sortir en conclusion de son intervention une longue tirade du Maire, membre du parti communiste, de Nanterre pour tenter de défendre sa démonstration est une manœuvre, en réalité, totalement inadaptée et décalée au sujet. La majorité du Conseil Municipal, ici – pas tout le Conseil, mais la majorité –, a adopté des règles d'urbanisme. Ces règles d'urbanisme protègent La Garenne-Colombes. Nous en sommes fiers. Ces règles d'urbanisme, je me souviens les avoir défendues, y compris devant les services de l'État à l'époque, qui considéraient que nous étions trop restrictifs. Ces règles continuent à s'appliquer, que nous entrions ou pas à l'OIN.

Si on vous dit que c'est faux, vous comprendrez que ceux qui vous disent cela se trompent. Il est inexact de dire que les règles d'urbanisme à La Garenne-Colombes vont être changées. Celles qui ont été décidées par ce Conseil et qui protègent La Garenne-Colombes ne sont pas changées. Toute autre affirmation est inexacte.

Troisièmement, je trouve un peu gros qu'aujourd'hui, un certain nombre de gens se drapent dans leur dignité en disant : « *je défends les Champs-Philippe* », alors que ceux-ci n'ont jamais voté le projet d'urbanisation des Champs-Philippe et de sa rénovation, jamais ! Vous m'entendez ? Jamais !

Expliquez-moi comment on peut, pendant des années, voter dans cette enceinte contre l'aménagement des Champs-Philippe – les procès-verbaux sont là pour en témoigner – et, aujourd'hui, dire : « *Oh ! On va toucher à ce projet !* » ; c'est faux d'ailleurs, on ne va pas y toucher, mais suggérer qu'on pourrait y toucher.

Quelle curieuse schizophrénie qui consiste, il y a six mois ou un an, à critiquer le projet de ZAC des Champs-Philippe et, aujourd'hui, à dire : « *c'est épouvantable, on va toucher à ce projet* » ! Je vous rassure, ce projet, on n'y touche pas.

Si vous voulez, au prochain vote du Conseil Municipal qui permettra de voter la participation de la Ville financière à la ZAC des Champs-Philippe, voter pour, je serais heureux d'obtenir enfin une unanimité du Conseil pour nous aider, nous, majorité, à défendre la rénovation des Champs-Philippe !

Peut-être ceux qui, jusqu'ici, ont toujours voté contre les Champs-Philippe et son projet de rénovation oublient-ils de dire simplement qu'ils ont toujours voté contre la rénovation des Champs-Philippe, à qui ils trouvent aujourd'hui toutes les qualités.

Je trouve, pareillement, incroyable de venir se draper en défenseur de l'urbanisme à La Garenne-Colombes, cet urbanisme à taille humaine, alors que ceux-là mêmes qui disent : « *nous défendons l'urbanisme à La Garenne-Colombes* » ici, dans l'opposition, ont voté contre le Plan Local d'Urbanisme qui instituait ces règles protectrices !

Autrement dit, vous comprenez, l'affaire est troublante. D'un côté, on a une ZAC qui est portée par la majorité municipale et combattue par l'opposition ; de l'autre, des règles d'urbanisme qui protègent La Garenne-Colombes qui sont portées par la majorité municipale et combattues par l'opposition. Aujourd'hui, on vient nous dire : « *Ah, mais, attention, nous sommes pour les règles que nous combattions hier !* » S'il n'y a pas un tout-petit peu d'opportunisme politique, c'est que les mots ne veulent pas dire grand-chose et qu'on n'y comprend plus rien.

Là aussi, je me réjouis de savoir que les règles d'urbanisme que j'ai présentées au Conseil Municipal il y a quelques années, qui ont été adoptées par la majorité, refusées à l'époque par l'opposition, aujourd'hui – peut-être est-ce la sagesse après plusieurs années de réflexion –, sont si belles et si intelligemment constituées – merci aux services municipaux qui ont constitué ces règles de protection – que tout le monde veut en être le défenseur.

Voilà, mes chers collègues, les choses sont beaucoup plus simples...

Il est vrai qu'il y a un débat qui nous dépasse : le débat du Grand Paris. Il est vrai aussi que je crois, en tant que citoyen, tout simplement, que les hommes politiques, les assemblées, qui ne raisonnaient pas aussi en termes de développement économique se tromperaient ; le développement économique de La Défense, ce sont des emplois, c'est du pouvoir d'achat, et c'est donc de la richesse qui est créée pour le pays, richesse qui est redistribuée pour les uns et les autres.

Je me réjouis qu'il y ait, en région Ile-de-France, le plus grand centre d'affaires européen, qui est grand pourvoyeur d'emploi. S'il peut se développer, je m'en réjouis aussi. S'il peut se développer pas loin de La Garenne-Colombes, pour permettre aux Garennois d'y travailler, je m'en réjouis également !

Excusez-moi d'être un peu brutal, mais il est très difficile d'entendre des discours, d'un côté, disant : « *Il y a la crise, c'est épouvantable !* » et, de l'autre : « *Epouvantable, des entreprises vont arriver ! Vous ne savez pas, des entreprises, avec des emplois, des emplois pour tout le monde, mais c'est la fin du monde !* »

Je me réjouis donc du développement économique de la région Ile-de-France, je me réjouis que ce développement économique se fasse à côté de La Garenne-Colombes.

Je me réjouis aussi, un peu égoïstement, en tant que Garennois, que la densification des villes voisines ou leur urbanisation tellement belle qu'on ne cesse de me la donner en exemple depuis trois mois n'atteigne pas les frontières de La Garenne-Colombes.

Je me réjouis aussi d'avoir eu la sottise idée, il y a quelques années, quand Nanterre bétonnait, quand Courbevoie construisait, quand Puteaux, pareillement, faisait ce qu'ils ont fait, d'avoir dit : « *Les règles à La Garenne-Colombes seront différentes* » et je me réjouis que ces règles ne changent pas.

On vous dit que l'État pourra, dans le cadre de l'OIN, faire changer les règles de La Garenne-Colombes et que c'est parce que nous entrons dans La Défense que, demain, l'État pourra dire au Conseil Municipal de La Garenne-Colombes : « *Changez vos règles et densifiez !* »

En fait, et c'est là toute l'ambiguïté du propos, ce qui vient d'être dit est vrai et faux. C'est vrai, l'État pourra modifier les règles d'urbanisme de La Garenne-Colombes, mais je vais vous donner un scoop : il peut le faire depuis toujours ; l'État, que nous soyons dans un OIN à La Défense ou ailleurs ou dans rien du tout, peut modifier les règles d'urbanisme des communes partout en France ; ce n'est pas propre à cette opération, c'est une règle d'ordre général.

Quand l'État veut faire passer une ligne de TGV quelque part, il force les communes à accepter la ligne de TGV ; c'est ainsi que cela se passe, que vous soyez à La Défense ou pas. La Défense, en fait, ne change rien.

La réalité est simple : la souveraineté du droit des sols, puisqu'il s'agit de cela, est conservée à La Garenne-Colombes, les permis de construire seront délivrés par le Maire de La Garenne-Colombes, je vous le confirme et la ZAC des Champs-Philippe se fera au iota près telle qu'elle a été décidée dans cette enceinte et pas ailleurs.

Après, c'est parole contre parole, mais vous voyez, chers amis, comme c'est parole contre parole, j'ai hâte que quelques années se passent, qu'on se retourne dans quelques années et que les Garennois se disent : « *Finalement, qui a dit la vérité il y a quelques années ? Ceux qui prétendaient qu'il y aurait des tours à La Défense ou ceux qui disaient la ZAC va se faire ?* » et comme il n'y aura pas de tour et que la ZAC se fera, je suis certain, dans cette affaire, que, finalement, les quelques années à venir ne seront pas désagréables pour Les Garennois et pour la majorité municipale.

Voilà, mes chers collègues ! Pas de naïveté, l'État est ce qu'il est, mais nous avons des pouvoirs ; ces pouvoirs sont de contrôler le droit des sols ; je continue à le faire, tout simplement parce que j'ai été payé pour cela, j'ai été élu par les Garennois pour protéger La Garenne-Colombes et toutes les bonnes âmes de Nanterre qui peuvent venir à tous les meetings vous expliquer qu'à Nanterre, c'est mieux, qu'elles restent à Nanterre ! À La Garenne-Colombes, on est bien comme on est. Vous pouvez compter sur une chose : tant que cette majorité municipale sera là, les règles d'urbanisme seront ce qu'elles sont !

Je vous remercie.

(Applaudissement dans le public.)

(M. Conway demande la parole.)

C'est bon ! Vous avez tous parlé pendant 20 minutes, donc nous allons passer au vote. Vous avez parlé durant 25 minutes, Monsieur Conway...

M. Conway

Cela fait trois mois...

M. le Maire

25 minutes, Monsieur Conway !

M. Conway

Vous voulez résumer ce débat à trois mois à 25 minutes ?

M. le Maire

Monsieur Conway, ce que vous allez dire, c'est ce que vous avez dit ; vous allez dire : « *Eh bien, oui, mais tout cela est compliqué, on ne sait jamais* » ; je le sais, c'est ce que vous essayez de dire.

Moi, je vous dis qu'on ne peut pas faire de la politique en jouant avec la peur des gens. Vous jouez avec la peur des gens. Ce n'est pas loyal ! Dans un Conseil Municipal, nous sommes une assemblée légitime et nous allons délibérer en disant ce que nous voulons pour La Garenne-Colombes. Ce que nous voulons pour La Garenne-Colombes, c'est ce que nous avons toujours voulu ici.

Voyez-vous, Monsieur Conway, dans le passé, j'aurais bien aimé que l'opposition nous aidât à développer des règles d'urbanisme telles qu'aujourd'hui, vous les défendez. Nous avons été un peu seuls dans le passé ; je suis content qu'aujourd'hui, vous trouviez que, finalement, nos règles d'urbanisme ne sont pas aussi mauvaises.

Je vous en prie, prenez la parole !

M. Conway

D'abord, je vous remercie, encore une fois, de faire les questions et réponses, en disant d'avance que vous savez ce que je vais dire et que ce n'est pas la peine que je le redise, puisque vous savez ce que je vais dire.

M. le Maire

On va voir...

M. Conway

On va voir !

Vous parliez de la peur des gens, de jouer sur leur peur. Plutôt que d'uniquement se concentrer sur ce que pouvait devenir, nous disons : « *bien malin qui peut le prévoir* », parce que, aujourd'hui, il y a plusieurs projets contradictoires et, entre autres, des incertitudes, comme celle sur la taxe professionnelle et son devenir, qui jouent énormément dans la balance.

Par ailleurs, il y a une autre manière de raisonner consistant à voir ce qui s'est passé pour les communes qui appartiennent et qui appartiennent à l'EPAD. Comment cette histoire s'est-elle passée pour elles ?

Premièrement, vous avez la commune de Courbevoie, à l'urbanisme atroce et tout ce que vous nous avez dit ; ils ont un territoire qui était aménagé, la fameuse zone Gambetta Sud, fameuse zone 7 sur la carte distribuée par les services de

l'État, et dans cette zone, il y a des immeubles, il y a des habitants ; l'EPAD étend son territoire sur cette partie de la commune sans demander l'avis de la commune. Certes, Courbevoie était maître de son Plan d'Occupation des Sols, etc. Il n'empêche qu'ils disent – *a priori*, soit ils se trompent, soit ils sont menteurs, mais je ne pense pas qu'ils soient menteurs et je ne pense pas qu'ils se trompent – qu'ils n'ont pas été concertés. C'est déjà un petit indice qui dit que tout n'est pas rose.

Deuxièmement, vous avez, à côté de cette zone 7, une cité qui s'appelle « *Les Damiers* », le long de la Seine, juste à côté de cette zone. Pareil, l'EPAD a décidé de démolir ces tours et d'en construire de plus grandes.

Troisièmement, la dalle « *Les Corolles* », qui appartient à l'OPHLM de Courbevoie ; à plusieurs reprises, a été posée la question en Conseil Municipal de Courbevoie : « *est-ce qu'on a la garantie que cela ne va pas être détruit ?* » et la réponse, au final, de M. Kossowski, est de dire : « *Les bâtiments appartient à la Ville, mais pas le terrain, donc je ne peux pas vous garantir* ».

C'est quand même une référence...

Dans votre raisonnement « soit on ment, soit on se trompe », je comprends bien que tout ce que je dis relève de l'un ou de l'autre ; donc, effectivement, pourquoi débat, etc. ?

Mais il y a une question à laquelle vous ne répondez pas : si vous êtes si fier de ce que vous êtes en train de faire ce soir, pourquoi n'avez-vous pas informé les Garennois depuis trois mois ? Vous qui êtes si poussé à communiquer sur beaucoup de sujets, ce sujet-là, on a eu un silence radio d'emblée.

Dernier point, je veux simplement le rappeler parce que vous ne l'évoquez pas, j'aimerais bien que vous répondiez au sujet de l'accord, parce que c'est un des points qui, visiblement, conditionne votre certitude ce soir.

M. le Maire

Madame Naturel, je vous en prie !

M^{lle} Naturel

Je vois que ma petite citation vous énerve beaucoup...

M. le Maire

Vous savez, énerver, c'est un grand mot ! Je me dis que dans cette assemblée, Madame Naturel, vous citez qui vous voulez, mais je trouve que pour un débat sur l'urbanisme à La Garenne-Colombes, citer le Maire de Nanterre est curieux ; cela surprend.

M^{lle} Naturel

Je suis très contente de vous surprendre...

M. le Maire

Ce n'est pas particulièrement le modèle d'urbanisme, vous êtes d'accord... Appréciez-vous l'urbanisme à Nanterre, Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

J'étais partie pour prendre la parole, mais...

M. le Maire

Vous n'êtes pas obligée de répondre, parce que je sais que la réponse est un peu compliquée...

Allez-y, je vous en prie !

M^{lle} Naturel

De toute façon, vous allez voir, cela va répondre à toutes vos questions, il n'y a pas de souci.

Je me rends compte qu'à travers, un peu cet agacement quand même, cette proposition de M. Jarry d'ouvrir le débat à toutes les communes concernées, c'est remarquable, cela montre quand même le refus d'un projet en commun, avec d'autres choix, dans ce cas, que votre choix de couper La Garenne-Colombes en deux, avec, d'un côté, les bureaux et les résidences... Cela vient de la commission d'urbanisme. La fameuse « *barre* », comme vous dites, rue Vernouillet, que vous allez détruire, on va passer de R4 à R5 + combles. Niveau barre, vous me parlez de Nanterre, mais on va encore augmenter la hauteur. C'est pareil avec la rue de Verdun... J'en profiterai pour citer nos Garennois, parce que j'ai trouvé la citation assez belle, en conseil de quartier : « *Ce n'est pas parce qu'elle s'appelle "avenue de Verdun" qu'elle doit se transformer en tranchée* ». Effectivement, on arrive, avec Gecina, avec des bureaux de 25 mètres ! Vous imaginez, quand même ! On est en densification.

Effectivement, on aura La Garenne-Colombes coupée en deux, véritablement. Ce sont des règles protectrices, soit...

M. le Maire

Madame, vous parlez de la ZAC, du programme actuel de la ZAC ?

M^{lle} Naturel

La ZAC dite des Champs-Philippe, parce que, quand même, la ZAC va presque au centre-ville.

M. le Maire

Vous êtes en train de nous dire que c'est cela qui va se faire ou pas ?

M^{lle} Naturel

C'est ce que j'ai sous la main... Ce sont les documents que j'ai...

M. le Maire

C'est donc bien cela qui va se faire ? Vous me confirmez que c'est bien cela qui va se faire, c'est la ZAC qui va se faire ? C'est elle qui va se réaliser.

M^{lle} Naturel

Sachant que l'EPAD peut encore modifier le projet et monter plus haut...

M. le Maire

Ah ! Vous étiez en train de nous expliquer...

M^{lle} Naturel

C'est bien, vous avez retenu ce que j'ai dit tout à l'heure ! Je suis contente...

M. le Maire

... qu'en fait, vous reprochiez qu'on fasse la ZAC. D'accord, pour le coup, vous êtes constante...

Allez-y, je vous en prie !

M^{lle} Naturel

Si, pour vous, rénover la ZAC des Champs-Philippe, c'est faire des bureaux et des logements, avec environ 300 logements sociaux sur 1 200 logements construits, évidemment, nous avons voté contre.

M. le Maire

Vous avez toujours voté contre.

M^{lle} Naturel

Bien sûr !

M. le Maire

Très bien ! Je suis content de l'entendre dire...

M^{lle} Naturel

On ne va pas renier ce que l'on a dit...

M. le Maire

300 logements sociaux, est-ce trop ou pas assez, pour vous ?

M^{lle} Naturel

Je vous rappelle que nous avons dit que ce n'était pas assez ; nous avons 900 demandes à La Garenne-Colombes !

M. le Maire

Vous voudriez monter jusqu'à combien sur 1 200 ?

(M. Macé demande la parole.)

M^{me} Naturel a la parole, Monsieur Macé. Vous avez raison de reprendre la parole ! Très bien !

(M. le Maire rit.)

M. Macé

Le débat est trop facile...

M. le Maire

M. Conway vous passe un papier surtout...

M. Macé

Je n'ai pas besoin du papier de M. Conway !

M. le Maire

Ce n'est pas bien de prendre la parole à M^{me} Naturel. Je trouve, Madame Naturel, que vous devriez vous défendre !

(Intervention hors micro de M^{lle} Naturel.)

M. Macé

Nous avons toujours défendu le chiffre de 40 % ; il n'y a pas de souci, on vous l'a déjà dit, il n'y a rien de nouveau !

M. le Maire

Vous voulez donc passer à plus ? Vous voulez passer à 400 sur 1 200 ?

M. Macé

Ne vous affolez pas !

M^{lle} Naturel

On parle de mixité sociale ; dans chaque construction à La Garenne-Colombes, nous demandons 40 % de logements sociaux.

M. Macé

Nous n'en sommes qu'à 10 %, contrairement à la loi qui impose 20 %.

M. le Maire

C'est bien ! Il faut que tout le monde le dise ! Il faut que les choses soient dites, vous avez raison !

M^{lle} Naturel

Mais qu'est-ce que cela veut dire de ne pas vouloir de logement social, pour vous ? Cela vous fait peur ?

M. le Maire

Sociaux !

M^{lle} Naturel

Les loyers modérés... En période de crise, je trouve qu'avoir 60 % de son salaire qui passe dans son loyer est plutôt risqué !

M. le Maire

Nous sommes en train de construire 100 logements sociaux, chère Madame !

M^{lle} Naturel

Oui, mais on a 900 demandes à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Vous voulez – c'est une vision du quartier des Champs-Philippe qui vous appartient – 40 % de logements sociaux aux Champs-Philippe ; personnellement, je considère que c'est trop, mais votre vision est légitime.

M^{lle} Naturel

Je suis d'accord, chacun sa vision !

M. le Maire

Très bien !

M^{lle} Naturel

Je vois qu'au lieu de construire un tissu urbain cohérent avec une mixité entre des bureaux à taille humaine, des espaces...

M. le Maire

Des bureaux à taille humaine, c'est combien ? En effet, c'est un principe d'architecture intéressant.

M^{lle} Naturel

R+3.

M. le Maire

D'accord...

M^{lle} Naturel

D'ailleurs, je tiens tout de même à dire qu'il y a ici des projets de bureaux tout à fait pertinents, comme Barillet, qui est à R+2 et qui, en plus, architecturalement, est très valable.

M. le Maire

Madame, venant de vous, que vous trouviez quelque chose de bien dans la ZAC des Champs-Philippe, je n'ose imaginer... Vraiment, je suis enchanté !

M^{lle} Naturel

Là, on a des bureaux à R+2 !

M. le Maire

C'est formidable ! On pourrait peut-être faire R-1 ; ce ne serait pas très haut ! On n'a jamais essayé R-1 !

M^{lle} Naturel

Faire des remarques désobligeantes...

M. le Maire

Non, mais R-1, c'est moins haut que R+2, c'est vrai !

M^{lle} Naturel

Merci...

Merci de votre attention, en tout cas.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Naturel.

Nous allons passer au vote...

(M. Conway demande la parole.)

Monsieur Conway, c'est bon, je vous remercie ! On va passer au vote...

M. Conway

Je vous ai posé deux questions et vous n'avez pas répondu.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous êtes très aimable, mais je vous propose de passer au vote avec un avis positif avec des conditions ; les conditions que nous mettons, ce sont les conditions qui sont là.

On va considérer que si ces conditions n'étaient pas formellement remplies, c'est-à-dire la ZAC des Champs-Philippe qui est faite à l'identique de ce que nous avons décidé, en particulier, notre avis favorable tomberait et deviendrait défavorable. Tout le monde est d'accord ? Tout le monde est d'accord.

Nous allons passer au vote, Monsieur Conway.

Je crois que nous avons débattu pendant une heure et demie, une bonne heure en tout cas...

M. Conway

Nous avons parlé de choses tout à fait essentielles qui engagent l'avenir...

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Cela fait une heure et demie...

Nous allons passer au vote...

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

M. Conway

Non, Monsieur Juvin ! C'est scandaleux la manière dont vous procédez là ! Vous êtes en train de faire une censure en ne répondant pas aux questions !

M. le Maire

Ne faites pas un scandale, Monsieur Conway !

M. Conway

Vous ne répondez pas aux questions ; c'est un scandale ! Non seulement vous n'informez pas les Garennois, mais, en plus, vous ne donnez pas les éléments d'information !

M. le Maire

Monsieur Conway, cette technique qui consiste à mentir sur le projet, à faire peur aux gens en leur disant que la ZAC va changer alors que vous savez pertinemment que cela ne va rien changer, est, à mon sens, inqualifiable !

M. Macé

Contrôlez vos propos !

(Discussion générale.)

M. le Maire

Nous avons été extrêmement courtois, mais vous ne pouvez, d'un côté, mentir quand vous êtes en ville et, ici, prendre le drapeau de la personne morale donnant des leçons ! Vous devez avoir la même personnalité à l'intérieur du Conseil Municipal et en dehors du Conseil Municipal, Monsieur Conway ! Vous l'oubliez un peu... La politique est quelque chose de sérieux, on ne peut pas mentir aux gens !

Quand vous dites aux gens qu'il y aura des tours à La Défense, vous mentez ! Cela s'appelle un mensonge !

M. Hervo

À La Garenne-Colombes ! C'est un lapsus...

M. le Maire

En effet, à La Garenne-Colombes, car à La Défense, je pense qu'ils vont continuer.

M. Conway

On a, ce soir, la fameuse joute oratoire que vous aimez tant !

M. le Maire

Je n'aime pas les joutes oratoires ; c'est vous qui ne cessez de parler !

M. Conway

Je ne reviens pas là-dessus, je reviens simplement sur le fait que vous évoquez un accord, que vous l'avez mis en ligne, que vous dites qu'il a été signé ; communiquez-le ! Il n'y a aucune raison qu'on n'ait pas communication de ce document !

M. le Maire

Cet accord est en condition suspensive – si vous m'aviez écouté, vous l'auriez entendu – de notre accord ; l'accord de la Ville de La Garenne-Colombes est subordonné au fait que la ZAC des Champs-Philippe n'est pas touchée dans son intégrité, on ne peut pas être plus clair ; sinon, notre avis serait négatif. C'est ainsi qu'il est exprimé dans la délibération qui vous est soumise ; les choses sont claires.

M. Conway

Les choses ne sont pas claires !

M. le Maire

Je trouve qu'elles le sont !

M. Conway

Permettez-moi de dire qu'il y a une différence entre dire : « *nous respecterons les contrats signés* » et dire : « *nous donnons une délégation pleine et entière à la Ville de La Garenne-Colombes pour conduire le projet, notamment sur la partie Peugeot et RATP* ».

Vous ne pouvez pas, sur un vote aussi solennel que cela, qui engage La Garenne-Colombes sur des décennies, nous dire : « *L'accord que j'ai signé, sur lequel je communique, vous n'y avez pas accès* » ; pourquoi n'y aurait-on pas accès ?

M. le Maire

Il est là, dans la délibération ! C'est le seul document juridique qui existe, Monsieur Conway !

M. Conway

L'accord n'a pas été conclu alors ?

M. le Maire

Comment puis-je signer un quelconque accord sans être passé devant le Conseil Municipal ? Le seul document juridique, c'est celui que vous avez sous les yeux et que je vous lis !

M. Macé

De quelle manière M. Chaix s'est-il engagé vis-à-vis de vous ? Y a-t-il une lettre de M. Chaix qui s'engage par rapport à vos dispositions ou n'est-ce que de la parole via la vidéo ?

M. le Maire

Monsieur Macé, vous savez très bien...

M. Macé

Un accord, c'est écrit !

M. le Maire

... qu'une question vous est posée ce soir : êtes-vous pour ou contre ?

Je vous propose de dire que vous êtes pour en donnant une condition : sous réserve que le programme de la ZAC des Champs-Philippe dans sa consistance actuelle soit réalisé ; c'est ce qui est indiqué ici.

Autrement dit, je me répète, nous sommes l'assemblée délibérante souveraine, nous décidons ici de prendre une position qui est de dire : « *nous sommes d'accord, si on ne touche pas à la ZAC des Champs-Philippe* », c'est simple, c'est oui ou c'est non. Par ailleurs, je vous indique que nous n'avons pas perdu notre temps depuis trois mois, puisque nous avons pris des contacts avec les représentants de l'État qui nous ont expliqué qu'effectivement, cette condition serait acceptée.

D'ailleurs, j'aurais peut-être pu vous le dire, mais je sais qu'une fois dans l'histoire de Puteaux, ils ont eu la même histoire : une ZAC à Puteaux – je crois qu'il s'agit de celle située près des Bergères – a été portée totalement par la Ville de Puteaux, du début à la fin, sans que l'EPAD n'ait son mot à dire sur le type d'urbanisme qui y était développé et selon les conditions décrites, décrétées et votées par le Conseil Municipal de Puteaux. Là, c'est pareil.

Je vous propose d'émettre un avis favorable aux deux décrets aux conditions qui sont celles ainsi citées, c'est-à-dire essentiellement la protection et la préservation de la ZAC des Champs-Philippe. On est pour ou on est contre ; on peut être contre, mais on peut – on doit – aussi être pour.

On va passer au vote.

(M. Conway demande la parole.)

C'est bon, on passe au vote !

M. Conway

Je fais une explication de vote.

M. le Maire

Monsieur Conway, l'explication de vote, cela fait deux heures que vous la faites !

M. Conway

Je demande à expliquer mon vote.

Vous proposez, ce soir, un vote paradoxal.

M. le Maire

Ah ?

M. Conway

Vous proposez un avis favorable avec réserves qui fait que ces réserves, en l'absence d'accord, n'ont aucune valeur, que s'agissant d'un vote consultatif, l'avis favorable est ce qui va être retenu.

M. le Maire

Pouvez-vous me la refaire ? Je n'ai pas compris...

M. Conway

Je vous propose donc de voter contre en demandant à l'État de revoir sa copie dans le sens de vos réserves.

M. le Maire

Je n'ai pas tout compris...

(Applaudissements dans la salle.)

Je vous en prie, les amis de M. Conway ne sont pas admis à manifester, comme les amis de quiconque, d'ailleurs ; c'est ainsi, c'est la loi ; vous n'y pouvez rien, je n'y peux rien, c'est la loi ! « *Dura lex, sed lex* », comme on dit.

Nous passons au vote.

Je vous fais une proposition. M. Conway a fait une contre-proposition ; moi, je vous soumetts ma proposition au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

- 30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.
- 5 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

Je vous remercie.

(Une personne du public indique avoir demandé à intervenir avant le vote.)

M. le Maire

Madame, taisez-vous ou je vais vous demander de sortir ! Encore une fois, c'est la loi.

Des gens font des crises de nerfs... Je pense que cela doit être l'heure tardive qui tape sur le système d'un certain nombre de gens. C'est vrai que ce n'est pas physiologique, se coucher tard comme cela...

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/167 : Prolongation de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du pavillon sis 31 rue de l'Aigle au profit de la société Bouygues pour le transfert de ses installations de chantier de l'école Jean Jerphanion.

N° 2009/168 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier lot 1 « mobilier administratif » du centre technique municipal à Bezons.

N° 2009/169 : Avenant n° 1 au lot n° 9 « chauffage-ventilation ».

Marché négocié n°MN/2008/13-9 : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons en vue d'y transférer les ateliers techniques municipaux.

- N° 2009/170 : Marché à procédure adaptée - fourniture et livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles pour les besoins de la Ville.
- N° 2009/171 : Marché à procédure adaptée - prestation de nettoyage des parties vitrées et des luminaires pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/172 : Marché à procédure adaptée relatif à la remise en conformité du réseau d'eau potable du centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate 28 route de Caumont.
- N° 2009/173 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier lot 2 « Mobilier industriel » du centre technique municipal à Bezons.
- N° 2009/174 : Contrat avec l'orchestre Yves Bousson - club de danse pour les thés dansants.
- N° 2009/175 : Appel d'offres ouvert : organisation de séjours en classes d'environnement durant l'année scolaire 2009-2010 pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/176 : Appel d'offres ouvert : conception, exécution, impression, façonnage et livraison du magazine municipal d'informations « La Garenne-Colombes infos ».
- N° 2009/177 : Appel d'offres ouvert : prise en charge du secteur de la stratégie du S.I.T. et infogérance des systèmes et réseaux de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/178 : Contrat avec la compagnie Allegria pour la lecture « Francis Bacon, entretiens avec Michel Archimbaud » au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2009/179 : Contrat avec la compagnie Allegria pour la lecture « Vincent, Théo, Paul et les autres » au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2009/180 : Contrat avec la Compagnie Allegria pour la lecture « Brancusi contre Etats-Unis » au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2009/181 : Accès à la piscine municipale durant les congés scolaires de la Toussaint 2009.
- N° 2009/182 : Marché à procédure adaptée - fourniture de vaisselles, de matériels et de petits mobiliers pour l'équipement de la restauration scolaire, des crèches, des haltes garderies, de la salle des fêtes, de la cafétéria, du foyer Bohn Cantin et du service réceptions.
- N° 2009/183 : Marché de maintenance des bacs à graisse et collecteurs des eaux usées dans divers établissements scolaires de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/184 : Marché à procédure adaptée - accompagnement et formation des acteurs de la démarche de prévention des conduites addictives (alcool).
- N° 2009/185 : Marché à procédure adaptée - prestation de blanchisserie pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières, des questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Concernant la décision n° 176, pourriez-vous nous donner des informations sur l'appel d'offres ouvert concernant la conception, l'exécution, l'impression, le façonnage et la livraison du magazine municipal d'informations « La Garenne-Colombes infos » s'il vous plaît ?

M. le Maire

Lot 1 : conception, exécution, conseil éditorial, gestion d'une partie de la rédaction, direction artistique, mise en page, retouches, corrections pour 86 460 euros, et médias.

Lot 2 : impression (fourniture de papier), façonnage, livraison de magazines en un point Ile-de-France pour 77 000 euros hors taxes.

Il est à noter que ces deux sociétés étaient titulaires du marché précédent.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Nous passons donc au point suivant.

Je vous remercie.

3.2 - Questions orales.

M. le Maire

Je passe la parole à M. Macé.

M. Macé

Mes chers collègues, vous avez introduit une requête contre un blog sur le Mastaba afin d'obtenir les coordonnées précises de l'auteur de ce blog et qu'il entraînait un trouble manifestement illicite.

Par ordonnance de référé rendue le 16 octobre dernier par le Tribunal de Grande Instance de Paris, la Ville de La Garenne-Colombes a été condamnée à payer à la société Courrier International la somme de 1 500 euros ainsi qu'aux dépens.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur les dépenses payées et à payer par rapport aux frais d'huissier de justice et d'avocat.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Mon cher collègue, tout d'abord, je tiens à vous préciser qu'en aucune façon, le juge a débouté la Ville sur le fond. L'assignation a permis d'obtenir la fermeture du blog en question.

Comme vous le savez, mes chers collègues, la Ville de La Garenne-Colombes est propriétaire du nom « *Mastaba* » et il existait un blog qui tentait de créer un doute quant à l'origine de la rédaction, puisque ce blog s'appelait « *Mastaba.tk* », le « .tk » étant la référence d'une origine exotique de la localisation du rédacteur.

L'hébergeur du blog, qui était la société Courrier International, a décidé de demander à la personne qui était propriétaire du blog de fermer ce site ; nous n'attendions rien d'autre et, de ce point de vue, nous avons obtenu ce que nous souhaitions.

En ce qui concerne le montant des frais de justice et dépens, nous ne pouvons vous communiquer ces chiffres, car Courrier International ne nous a pas encore envoyé de demande en ce sens ni les justificatifs des dépenses. Il est donc encore trop tôt pour connaître les frais afférents à ce dossier.

Vous aviez une deuxième question, me semble-t-il.

M. Macé

Oui.

Une nouvelle installation de « la mairie mobile » a été mise en place depuis quelques semaines.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal les coûts : frais d'étude du nouveau concept, fabrication des nouveaux panneaux, achat de matériel...

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Ce remplacement a été fait, mes chers collègues, parce que l'ancien stand, qui avait maintenant une année, qui était le premier stand, était détérioré et devenait, par temps de pluie, inexploitable.

Il s'agit d'un outil mobile, démonté régulièrement, soumis aux intempéries.

Les Garennois étant maintenant très attachés à cet outil d'information, il n'était pas envisageable, tout simplement, de ne pas garantir un parfait fonctionnement de celui-ci.

La conception a été internalisée en totalité à la Direction de la communication, donc il n'y a pas de frais à vous transmettre, en tout cas de note de frais à vous transmettre. Pour la fabrication de la totalité de ce stand, les panneaux, l'éclairage, l'écran vidéo d'information, le coût est de 4 640 euros toutes taxes comprises et – on me dit – frais de port compris.

Ainsi, vous avez une somme tout à fait précise.

Je crois qu'il n'y a pas d'autre question...

Mes chers collègues, je vous remercie infiniment de votre participation à ce débat passionnant !

La séance est levée à 22 heures 35.